

Table des matières

INTRODUCTION	1
I. L'INTERVENTION DE NOTRE COLLECTIVITE MISE A MAL PAR LE CONTEXTE NATIONAL POLITIQUE, BUDGETAIRE ET LA FRAGILITE DE L'ECHELON DEPARTEMENTAL	4
I.1. LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2025 RENDUE DIFFICILE PAR UN CONTEXTE NATIONAL INSTABLE ET UNE SITUATION DEPARTEMENTALE TRES CONTRAINTE.....	4
I.1.1. <i>Le contexte national : une loi de finances pour 2025 oscillant entre rigueur et austérité</i>	4
I.1.2. <i>L'échelon départemental en réel danger financier pour les années à venir</i>	5
I.2. LES RECETTES DU DEPARTEMENT (TVA ET DMTO) SOUMISES AUX ALEAS ECONOMIQUES ET AUX DECISIONS POLITIQUES	6
I.2.1. <i>La fiscalité indirecte</i>	7
I.2.2. <i>Dotations et compensations</i>	9
I.2.3. <i>Les recettes sociales</i>	10
I.2.3.1. Les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).....	10
I.2.3.2. Les recettes relatives à l'insertion	11
I.2.4. <i>Les autres recettes de fonctionnement (hors provisions)</i>	12
I.2.5. <i>La reprise des provisions</i>	12
I.3. L'ÉPARGNE ET LA DETTE SE DEGRADENT MALGRE LA RECHERCHE CONSTANTE DE FINANCEMENTS	13
I.3.1. <i>Une dégradation des épargnes</i>	13
I.3.2. <i>Les principales recettes d'investissement</i>	14
I.4. LA NECESSAIRE REVISION DE LA STRATEGIE D'EMPRUNT POUR PRESERVER L'INVESTISSEMENT	15
I.5. UNE PRESSION BUDGETAIRE ACCRUE SUR LES DEPENSES DU DEPARTEMENT.....	17
I.5.1. <i>Une détermination à agir pour les Nordistes contrainte par des dépenses obligatoires et incompressibles en hausse</i>	17
I.5.1.1. Les augmentations d'activité et les aléas économiques pèsent sur le budget	17
I.5.1.2. Le budget départemental également grevé par les décisions étatiques	18
I.5.1.3. Malgré les contraintes financières, le Département continue sa politique volontariste en faveur des Nordistes les plus fragiles	18
I.5.1.4. L'insertion : une politique de retour à l'emploi particulièrement efficace.....	19
I.5.2. <i>Investir pour les solidarités humaines</i>	19
I.5.2.1. Investir pour le bien-être et la bonne prise en charge des plus fragiles.....	19
I.5.2.2. Investir pour l'accueil de nos collégiens dans les meilleures conditions	20
I.5.3. <i>Le Département engagé pour l'ensemble des territoires</i>	20
I.5.3.1. Le fonctionnement	21
I.5.3.2. L'investissement	23

II.	UNE DETERMINATION SANS FAILLE POUR LA PROTECTION DES NORDISTES ET LA VALORISATION DE NOTRE TERRITOIRE.....	24
II.1.	LES SOLIDARITES AU CŒUR DES ACTIONS DU DEPARTEMENT	24
II.1.1.	<i>La protection de l'enfance : une mobilisation de moyens sans précédent</i>	24
II.1.2.	<i>L'insertion : un levier vers l'emploi</i>	27
II.1.2.1.	Un engagement fort de l'Exécutif.....	27
II.1.2.2.	Le RSA, premier poste de dépenses pour le Département.....	28
II.1.3.	<i>Le Pacte Local des Solidarités (PLS), un outil de contractualisation entre l'État et le Département pour l'insertion</i>	29
II.1.4.	<i>L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : accompagner les publics et leurs aidants.....</i>	31
II.1.4.1.	Le Service Public Départemental de l'Autonomie, une nouvelle manière de travailler pour améliorer le service rendu, « aller vers » et aider les aidants.....	32
II.1.4.2.	Personnes âgées, prévenir la dépendance et accompagner la perte d'autonomie	32
II.1.4.2.1.	La prévention, comment anticiper et limiter l'entrée en dépendance	32
II.1.4.2.2.	Un soutien à domicile des personnes renforcé par une meilleure réponse au besoin et le renforcement du partenariat	33
II.1.4.2.3.	L'habitat des personnes âgées, une diversification de la réponse aux besoins	33
II.1.4.3.	Personnes en situation de handicap, renforcer l'inclusion dans le respect du libre choix de mode de vie de la personne	34
II.1.4.3.1.	Soutien de la vie à domicile de qualité et consolidation d'une vie citoyenne à part entière en compensant le handicap	34
II.1.4.3.2.	L'habitat des personnes en situation de handicap, une diversification de la réponse aux besoins.....	35
II.1.4.3.3.	La MDPH, lieu ressource pour les personnes en situation de handicap et les partenaires	36
II.1.5.	<i>Des actions toujours plus volontaristes pour la santé des Nordistes.....</i>	36
II.1.5.1.	Renforcer l'accès au soin des Nordistes les plus fragiles.....	36
II.1.5.2.	La volonté de proposer une nouvelle offre de soins sur les territoires face à la désertification médicale	37
II.2.	FAIRE VIVRE LE NORD	38
II.2.1.	<i>Le Nord : terre de culture et de sport.....</i>	39
II.2.2.	<i>Un aménagement des territoires au service des Nordistes</i>	40
II.2.3.	<i>Un Département engagé pour une nature accessible et un territoire résilient</i>	400
II.2.4.	<i>Des collègues modernes et accueillants pour un cadre de vie de qualité.....</i>	41
II.3.	LA POURSUITE DE L'OPTIMISATION DE NOS MOYENS A TRAVERS L'ACTION DES SERVICES RESSOURCES	42
II.3.1.	<i>Le fonctionnement.....</i>	42
II.3.2.	<i>L'investissement</i>	43

CONCLUSION	44
RESSOURCES HUMAINES	45

INTRODUCTION

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), complété par l'article D.3312-12 du même Code, prévoit les délais et le cadre dans lesquels s'inscrit la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)¹ : « *Préalablement à l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ». Ainsi, le ROB permet de débattre des orientations budgétaires de la Collectivité et d'informer les élus et les citoyens sur sa situation.

L'instabilité politique nationale avec la succession de quatre Premiers ministres en moins d'un an pénalise la construction des budgets locaux, car fortement dépendants des trajectoires et données nationales.

Dans ce cadre, avec un vote de la Loi de Finances (LF) le 7 février 2025, et une décision du Conseil Constitutionnel apportée le 13 février, comment construire les hypothèses de financement des budgets avec de telles incertitudes ?

Sur le volet des dépenses, si les collectivités échappent à la contribution importante de 5 milliards d'euros prévue initialement par le Gouvernement de Michel Barnier, elles sont encore sollicitées pour participer à l'effort de redressement des comptes publics à hauteur de 2,2 milliards d'euros. La LF prévoit en effet une contribution de plus de 2 000 collectivités territoriales à hauteur d'1 milliard d'euros en 2025 au titre du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), dont 220 M€, supportés par les Départements (22% de la contribution totale). Sont concernés par cette contribution, 50 Départements dont l'indice de fragilité sociale (IFS)² est inférieur ou égal à l'indice de fragilité sociale médian. Compte tenu de son IFS, le Département du Nord sera heureusement épargné par ce dispositif de mise en réserve par l'État. Il s'agit là d'une des rares nouvelles financières positives à ce stade.

¹ Les données présentées sont celles du budget principal du Département et n'intègrent pas les écritures d'ordre. De même que les données ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du Budget Primitif.

² L'IFS est calculé en tenant compte de la proportion d'allocataires RSA, APA et PCH dans la population du département, du revenu par habitant, majoré le cas échéant en fonction du taux de pauvreté et du taux d'épargne brute.

Cette LF privera en effet les collectivités de la dynamique des fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par l'écrêtement à leur niveau de 2024, année déjà peu dynamique au vu des prévisions nationales approximatives de cette recette. Cette mesure fera économiser à l'État environ 1,2 milliard, soit 688 M€ de pertes de recettes estimées pour l'ensemble des Départements.

Quant à la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS), elle prévoit une hausse annuelle et cumulative de trois points des cotisations employeur chaque année, jusqu'en 2028. Elle pose également le principe de la fusion des concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) mais reste muette sur les perspectives d'amélioration des taux de compensation des allocations APA et PCH.

Pour financer la dynamique de nos dépenses, il ne sera pas possible de compter sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui sera figée pour le bloc départemental, loin de son indexation à l'inflation réclamée par Départements de France (DF).

Les Départements sont donc contraints d'actionner le seul levier de la fiscalité ouvert par la LF, en relevant le plafond du taux d'imposition d'une de ses principales ressources, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), de 4,5% à 5%. Le Département s'engage dans cette voie pour préserver ses interventions essentielles pour les Nordistes.

C'est donc dans ce contexte, déjà rendu difficile par une année 2024 marquée par les décisions gouvernementales unilatérales et une croissance en berne, que l'exercice d'élaboration des Budgets Primitifs (BP) 2025 et suivants s'inscrit.

L'instabilité politique et économique rend les projections budgétaires risquées. En effet, les trajectoires de recettes comme de dépenses sont particulièrement incertaines. De plus, les décisions gouvernementales déjà actées et à venir ne sont, le plus souvent, pas ou peu compensées. L'accroissement des besoins dans plusieurs secteurs tels que celui de l'enfance ou de l'autonomie grève le futur budget du Département, alors même que ce dernier ne dispose presque plus d'autonomie quant à l'évolution de ses recettes. Contrairement à l'État, le Département ne peut pas emprunter pour financer sa section de fonctionnement et doit présenter un budget en équilibre. Cette situation et ces obligations budgétaires rendent de plus en plus difficile sa stabilité financière. C'est d'autant plus préjudiciable pour les publics accompagnés par les Départements dont le rôle est de soutenir et protéger les populations de la naissance à la fin de vie.

Ces dernières années, la situation des Départements s'est fortement complexifiée. Le 23 septembre dernier, Départements de France (DF) avait d'ailleurs fait part à l'ancien Premier ministre de « *l'asphyxie budgétaire que subissent les Départements* », puisque les difficultés financières croissantes concernent tout particulièrement cet échelon. Il s'agit là d'un point fondamental à rappeler : les Départements sont bien les collectivités les plus touchées par la situation actuelle.

D'ailleurs, de nombreux Départements ont été amenés à prendre des mesures lourdes et forcément critiquées, en prévoyant notamment la réduction de leurs effectifs, la baisse des subventions dans la culture ou pour les territoires, l'abandon partiel ou total de certaines interventions afin de maintenir des budgets soutenables.

Le Département du Nord n'échappe pas à ce contexte mais reste déterminé à agir ; fort de ses efforts de gestion des années précédentes pour protéger les plus fragiles et faire vivre ce territoire au cœur des transformations majeures de notre époque.

Le Département du Nord préserve l'ensemble de ses politiques publiques qui forment un ensemble cohérent d'intervention pour les Nordistes, tout en maîtrisant sa dette. L'ambition de mener politiques de proximité, de solidarité et de cohésion pour accompagner les Nordistes porte ses fruits.

I. L'INTERVENTION DE NOTRE COLLECTIVITE MISE A MAL PAR LE CONTEXTE NATIONAL POLITIQUE, BUDGETAIRE ET LA FRAGILITE DE L'ECHELON DEPARTEMENTAL

Les Départements se trouvent dans une situation de difficulté extrême et inédite pour garantir leurs recettes alors que leurs dépenses connaissent une forte dynamique intrinsèque. C'est dans cette situation intenable que le Département du Nord doit construire son budget 2025.

I.1. La construction budgétaire 2025 rendue difficile par un contexte national instable et une situation départementale très contrainte

I.1.1. Le contexte national : une loi de finances pour 2025 oscillant entre rigueur et austérité

Le calendrier budgétaire national a été bouleversé par un contexte politique d'instabilité.

La nomination extrêmement tardive du Premier ministre Michel Barnier le 5 septembre 2024 (sept semaines après le deuxième tour des élections législatives anticipées) a, de fait, retardé la présentation du Projet de Loi de Finances en Conseil des ministres. La censure de son gouvernement, le 4 décembre, a fait entrer le calendrier budgétaire dans une chronologie inédite.

En même temps, la France fait face à une situation budgétaire dégradée avec un déficit public estimé à 6% du Produit Intérieur Brut (PIB) à la fin d'année 2024. Le niveau d'endettement de l'État français atteint un record : 3 228,4 Mds€ au deuxième

trimestre 2024, soit 112% du Produit Intérieur Brut (PIB). Pour rappel, les critères de Maastricht imposent une dette publique maximum à 60% du PIB.

Le PLF 2025 de Michel Barnier avait été construit en prenant une hypothèse de croissance à 1,1%, tandis que le PLF 2025 de François Bayrou revient à 0,9%.

Toutefois, la démission du gouvernement de Michel Barnier le 4 décembre 2024, à la suite d'une motion de censure, a entraîné l'abandon des mesures initialement prévues.

Le Président de la République a ensuite nommé François Bayrou Premier ministre le 13 décembre 2024. En attendant les nouveaux PLF et PLFSS, une loi spéciale a été promulguée au Journal officiel le 21 décembre 2024.

Cette loi spéciale garantissait la reconduction des dotations de l'État et des recettes fiscales sur la base de 2024.

Depuis, la LF 2025 a été votée, reprenant une partie des mesures prévues initialement, notamment :

- la possibilité aux Départements d'augmenter le taux des DMTO de 0,5 points ;
- une hausse de 3 points par an pendant 4 années du taux de cotisation à la CNRACL (partie employeur), pour un coût estimé en 2025 pour le Département du Nord de 6,45 M€ ;
- une enveloppe nationale du Fonds vert abaissée à 1,15 Md€ ;
- la baisse de la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) ;
- la suppression de la dynamique de la TVA avec le maintien du montant à hauteur de la TVA 2024.

I.1.2. L'échelon départemental en réel danger financier pour les années à venir

Départements de France (DF) sensibilise régulièrement le Gouvernement sur la situation financière spécifique de l'échelon départemental. Trois Départements sur dix sont en difficulté financière. Déjà en 2024, le Département de l'Aisne avait voté son BP en déséquilibre³, constituant une alerte claire adressée à l'État sur la situation extrêmement tendue des Départements.

Ces difficultés trouvent plusieurs explications :

- une absence de pouvoir de taux empêchant la maîtrise des recettes :

³ Depuis, ce budget a été rectifié et mis en adéquation avec les principes budgétaires auxquels sont soumis les Départements.

- depuis 2021 et la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), le Département perçoit une fraction de TVA en lieu et place de son ancienne part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
 - depuis la réforme des impôts de production en 2023, le Département ne perçoit plus la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) mais une deuxième fraction de TVA ;
- des décisions étatiques imposées sans concertation, rarement compensées ou partiellement. Ces effets sont visibles sur les revalorisations du SMIC, du RSA, du point d'indice, sur le Ségur de la Santé⁴ ;
 - un reste à charge sur les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) qui ne cesse de croître depuis le transfert de ces compétences en raison notamment de la hausse de la part des populations concernées et de leur vieillissement ;
 - la suppression de la dynamique de la TVA avec le maintien, en 2025, du montant à hauteur de la TVA 2024.

La combinaison de ces multiples facteurs rend incertaine la construction de l'équilibre budgétaire et entraîne une impasse sur la possibilité d'augmenter les recettes.

I.2. Les recettes du Département (TVA et DMTO) soumises aux aléas économiques et aux décisions politiques

Le Département fait face à un paradoxe : il doit construire un budget essentiellement social dont l'équilibre repose principalement sur des facteurs exogènes qu'il ne peut maîtriser ou influencer : conjoncture immobilière et croissance économique.

Les recettes pour les années 2025, 2026 et 2027 ont été estimées sur la base des hypothèses suivantes :

	2025	2026	2027
Croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)	0,8%	1,4%	1,5%
Inflation (hors tabac)	1,5%	1,5%	1,5%

La répartition des recettes se décompose en fiscalité (directe et indirecte), dotations et compensations, recettes sociales et autres recettes.

⁴ DF s'oppose pour le moment à l'arrêté du 5 août 2024 relatif à l'extension du Ségur, tant que l'État ne prévoit pas une compensation à la hauteur de cette décision.

En M€	BP 2024	Orientations 2025	Orientations 2026	Orientations 2027
Fiscalité directe (attribution de compensation de CVAE, FNGIR, DCP, IFER)	191,3	190,6	191,6	192,7
Fiscalité indirecte (fractions de TVA (TFB et CVAE), DMTO, TICPE, TSCA...)	1 880,2	1 903,5	1 936,1	1 976,1
Dotations et compensations (dont FPDMTO)	760,0	722,4	720,1	716,8
Recettes sociales	316,6	348,0	341,5	343,1
Autres recettes (dont ingénierie financière)	74,8	119,7	84,3	38,4
Recettes de fonctionnement	3 223,0	3 284,1	3 273,5	3 267,0

L'instabilité économique, sociale et politique entraîne des incertitudes sur les recettes du Département du Nord. Les prévisions d'atterrissage 2024 montrent la forte baisse des recettes par rapport aux inscriptions du BP 2024 (- 80,7 M€, soit - 2,5%), en cause notamment le recul des DMTO ainsi que les régularisations négatives de TVA notifiées en novembre 2024, à - 38,8 M€.

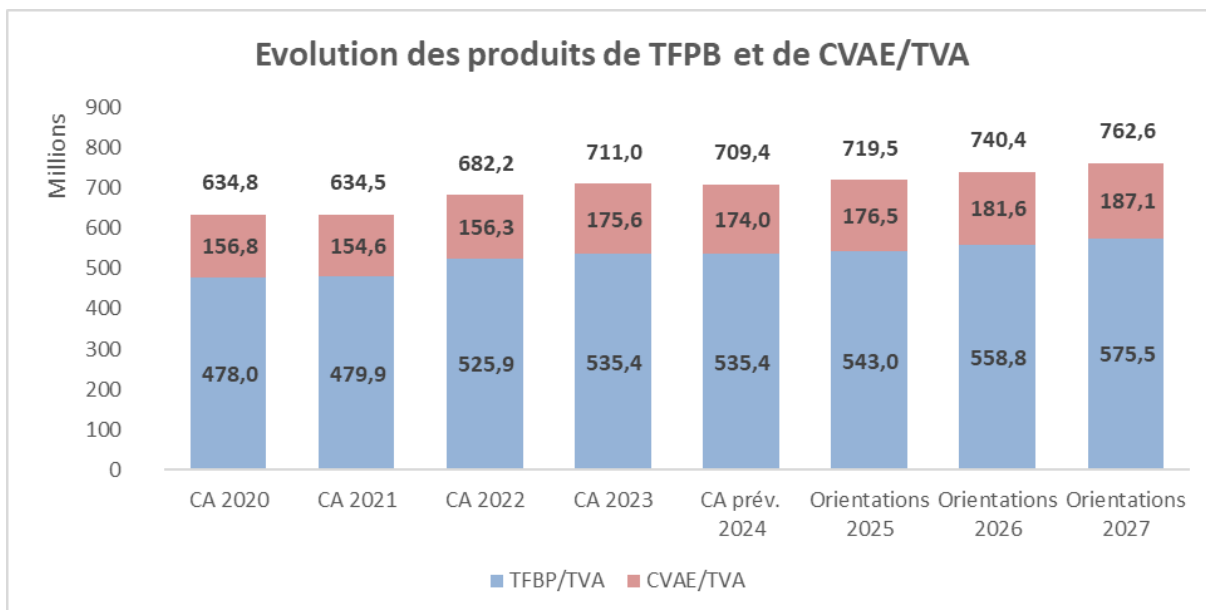
De plus, même si les recettes pour les années à venir sont prévues en très légère augmentation (comparaison de BP à BP), elles ne suffisent pas pour compenser la croissance de nos dépenses sociales et atténuer l'effet ciseaux.

I.2.1. La fiscalité indirecte

La première recette du Département du Nord est désormais la TVA, créant ainsi une dépendance très forte à la situation économique nationale. Rappelons, à cet égard, que l'État a enlevé aux départements la taxe foncière puis la CVAE, privant ainsi cet échelon territorial de son autonomie fiscale et donc de son pouvoir d'agir sur les taux comme évoqué précédemment.

Au regard des prévisions budgétaires initiales optimistes de l'État et d'une croissance économique plus faible que prévue, les recettes de TVA en 2024 sont en baisse par rapport à 2023. Or, dans le cadre de la contribution des Collectivités au redressement des comptes publics, la LF pour 2025 prévoit le gel de la dynamique de TVA à hauteur de l'encaissé 2024.

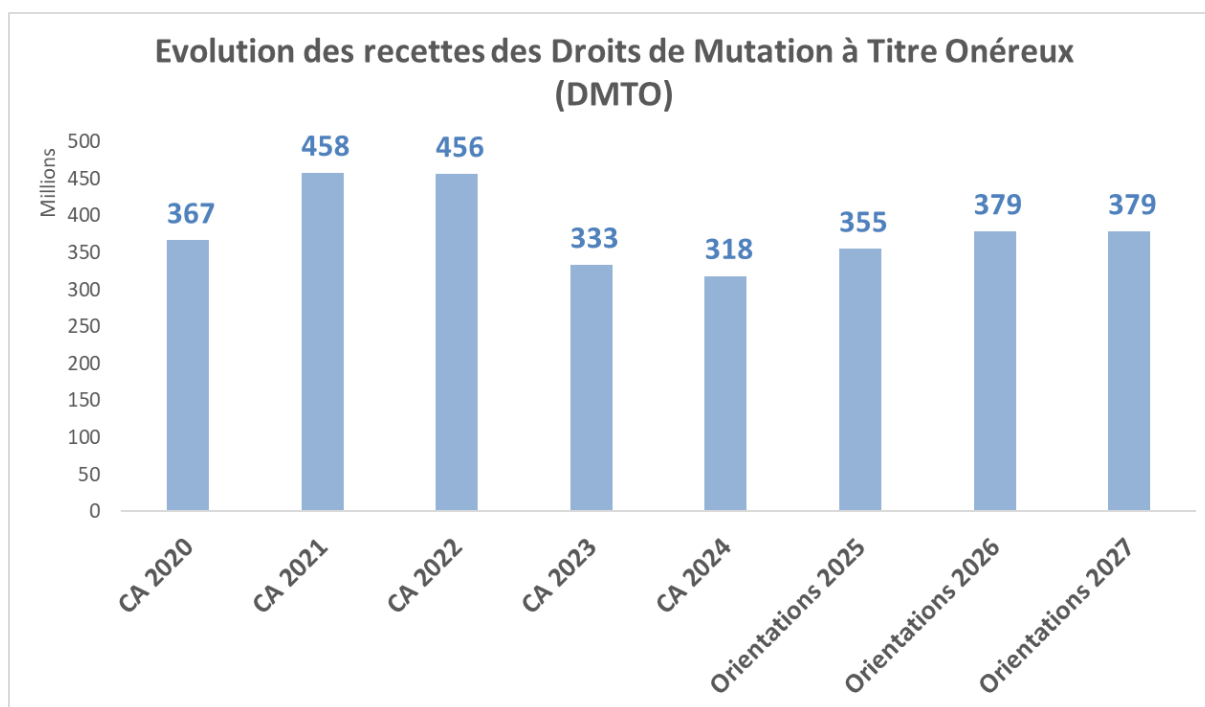
Ce gel a pour conséquence non seulement de mettre en très grande difficulté budgétaire les Départements, pourtant déjà fortement atteints par l'explosion des dépenses sociales, mais aussi de créer une distorsion au sein des collectivités territoriales car le gel de TVA ne concerne pas les Communes. Toutes choses égales par ailleurs et sans évolution du taux, les recettes de TFPB en 2024 auraient été supérieures de presque 20 M€ par rapport au produit de TVA perçu en compensation.



Néanmoins, la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA), également liée à la conjoncture économique, devrait conserver son dynamisme. Elle repose essentiellement sur les assurances automobiles, le risque incendie et la protection juridique. Cette recette progresserait de 11,7% par rapport au BP 2024 (+ 45,5 M€), notamment grâce à un reliquat 2024 de 23 M€. La prévision 2025 est de 435,5 M€.

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), affectée pour l'essentiel aux dépenses du RSA, est estimée en 2025 à 355 M€ (+ 1 M€ par rapport à 2024). Cette taxe est relativement stable car son montant est très majoritairement forfaitaire.

En 2025, la faible reprise des DMTO, au vu d'un contexte encore morose du marché immobilier, n'apporte pas non plus un espoir de dynamique de recettes favorable, malgré la possibilité d'augmenter le taux de 0,5 points (dont les primo-accédants seront exonérés).



L'ensemble des recettes de fiscalité directe ne permet pas aujourd'hui de construire sereinement le prochain budget.

I.2.2. Dotations et compensations

La Dotation Globale de Fonctionnement, composée d'une part forfaitaire, d'une dotation de compensation et d'une dotation de péréquation urbaine, est attendue en baisse à 504,7 M€. Elle était de 506,4 M€ en 2024 (-1,8 M€ soit - 0,3%). Cette dotation n'est pas indexée sur l'inflation, ce qui implique pour le Conseil départemental du Nord un manque à gagner pour 2025 de 8,5 M€ (avec l'hypothèse d'une inflation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) à 1,7%⁵ servant de base aux revalorisations des bases des impôts locaux). La dotation globale de fonctionnement est ainsi en 2024 inférieure de 100 M€ à son niveau de 2015, du fait de la « contribution des collectivités au redressement des finances publiques » mise en place par les gouvernements Ayrault puis Valls.

Le fonds de péréquation des DMTO sera également affecté par la baisse des DMTO. Pour 2024, au niveau national, elle est estimée à - 20%. Ainsi, le rendement du fonds sera en 2025 en diminution et devrait approcher les 1,5 Md€. Plus aucune réserve n'étant disponible, le solde net pour 2025 est attendu en recul à hauteur de 68,4 M€ (88,2 M€ en 2024).

⁵Données INSEE, novembre 2024.

De plus, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DTRCP) subirait à nouveau une ponction estimée à 2,1 M€ pour 2025, soit un montant de 59,6 M€ pour le Département du Nord.

Enfin, le montant du fonds de sauvegarde a fait l'objet de débats dans le cadre du PLF 2025, questionnant son montant et sa répartition. Le solde disponible pour tous les Départements au 31 décembre 2024 est de 32 M€ (contre 100 M€ en 2023), finalement sans retenir d'abondement complémentaire.

I.2.3. Les recettes sociales

I.2.3.1. Les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

L'estimation des recettes sociales pour 2025 est de 348 M€

Les concours financiers de la CNSA représentent une recette importante pour le budget départemental, à hauteur de 229,7 M€ permettant de couvrir une partie insuffisante des allocations APA et PCH. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est également financée par la CNSA.

Pour l'année 2024, le taux de couverture moyen national de l'APA est de 42,1%, contre 36% pour le Département du Nord.

2024 (basé sur données définitives 2023)	Échelle nationale	Département du Nord
Dépenses APA*	6 548 832 616	273 794 947
Dotations CNSA	2 759 572 877	98 559 544
Taux de couverture (avant le geste APA)	42,1%	36,0%
Geste APA	149 750 641	20 021 048
Taux de couverture (avec le geste APA)	44,4%	43,3%

**La dépense d'APA correspond à la dépense nette qui est transmise à la CNSA - celle-ci s'entend hors dotation qualité.*

En 2024, la mobilisation du Département pour percevoir une compensation supplémentaire a conduit au versement d'un geste APA, permettant au Département du Nord d'augmenter son taux de couverture de plus de 7 points ; toutefois il reste toujours inférieur à la moyenne nationale.

S'il est prévu un geste en 2025, l'objectif de juste compensation de ces dépenses est encore éloigné et nécessitera une mobilisation forte du Département dans les mois à venir.

Quant au taux de couverture départemental de la PCH, il se trouve dans la moyenne, mais très éloigné de la cible attendue de 50% :

Données définitives (2023)	Échelle nationale	Département du Nord
Dépenses PCH	2 916 961 393	126 682 560
Dotations CNSA	916 772 176	39 803 786
Taux de couverture (avant le geste APA)	31,4%	31,4%

Le Président du Département du Nord se mobilise pleinement afin d'obtenir un taux de couverture minimum de 50% pour ces allocations. Les discussions de Départements de France (DF) avec la ministre Catherine VAUTRIN laissent espérer un taux de couverture de 50% à l'horizon 2027. Comme rappelé par le président de DF, François SAUVADET, il est impératif qu'une première étape soit franchie dès 2026.

Les prévisions de recettes 2025 restent alignées à celles du BP 2024 à hauteur de 187 M€ :

- APA : 139,1 M€ pour les concours CNSA liées à l'APA 1 et 2 (dont 21,3 M€ de dotation qualité et 4 M€ de geste APA) ;
- PCH : 47,9 M€ pour les concours CNSA liées à la PCH, (dont 5,3 M€ de dotation qualité).

À cela s'ajoute d'autres recettes dont notamment les recettes liées à l'avenant 43 à hauteur de 11,8 M€ en 2025, dont 9,4 M€ pour l'APA et 2,4 M€ pour la PCH (contre 10,8 M€ au BP 2024).

I.2.3.2. Les recettes relatives à l'insertion

Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI), d'un montant national de 432 M€, permet aux Départements de recevoir une compensation au titre des dépenses de RSA. Ce fonds est composé de trois parts :

- une première part (40%) au titre de la compensation relative à l'écart entre la compensation reçue et la dépense exposée ;
- une deuxième part (30%) au titre de la péréquation répartie en fonction de critères de ressources et de charges des Départements (potentiel financier, nombre d'allocataires du RSA) ;

- une troisième part (30%) au titre de l'insertion (dépenses cofinancées pour l'insertion par l'activité économique et des contrats aidés).

Le BP 2025 prévoit un montant de 26 M€ (- 1,5 M€ par rapport au BP 2024). Les bons résultats de la politique de retour à l'emploi menée par le Département du Nord le pénalisent en retour sur ce fonds.

I.2.4. Les autres recettes de fonctionnement (hors provisions)

Sur les années à venir, les autres recettes de fonctionnement devraient se stabiliser par rapport à 2024, en excluant la reprise des provisions envisagée pour équilibrer les deux prochains exercices.

Ces recettes sont composées notamment de l'ingénierie financière liée aux fonds européens (Fonds Social Européen (FSE), Fonds de Transition Juste (FTJ), Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)) et à la coopération transfrontalière pour un montant total de 29,7 M€. Elles regroupent les recettes liées aux opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe ainsi que celles dans le cadre desquelles le Département agit comme organisme intermédiaire.

Par ailleurs, des recettes à hauteur de 9,5 M€ sont attendues sur le secteur des RH, principalement au titre de divers remboursements (titres restaurants, subrogation du contrat de prévoyance...) et des recettes issues du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

En outre, des recettes sont attendues sur le secteur des collèges, correspondant pour l'essentiel à la participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement des collégiens (5,9 M€).

Sur le secteur de la voirie, des recettes sont estimées à 1,2 M€ pour les redevances d'occupation du domaine public départemental.

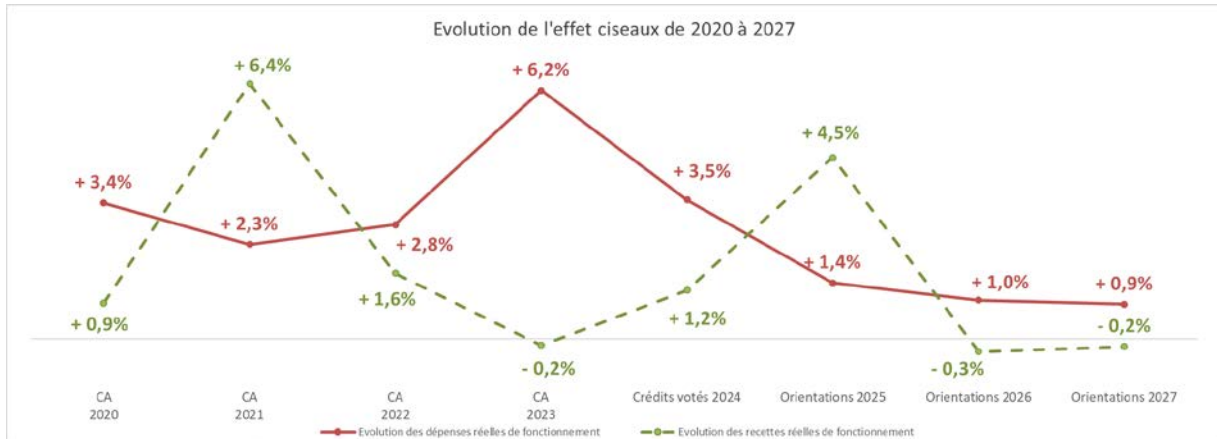
Le volume des récupérations d'avance de l'aide sociale à l'hébergement sur les successions est porté à 40 M€ pour l'année 2025.

I.2.5. La reprise des provisions

Afin de procéder à l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, le Département aura recours, pour le BP 2025, à une importante reprise de provision (plus de 65 M€). En l'état, le solde devrait être repris dès l'exercice 2026 sans qu'il ne permette de couvrir les besoins.

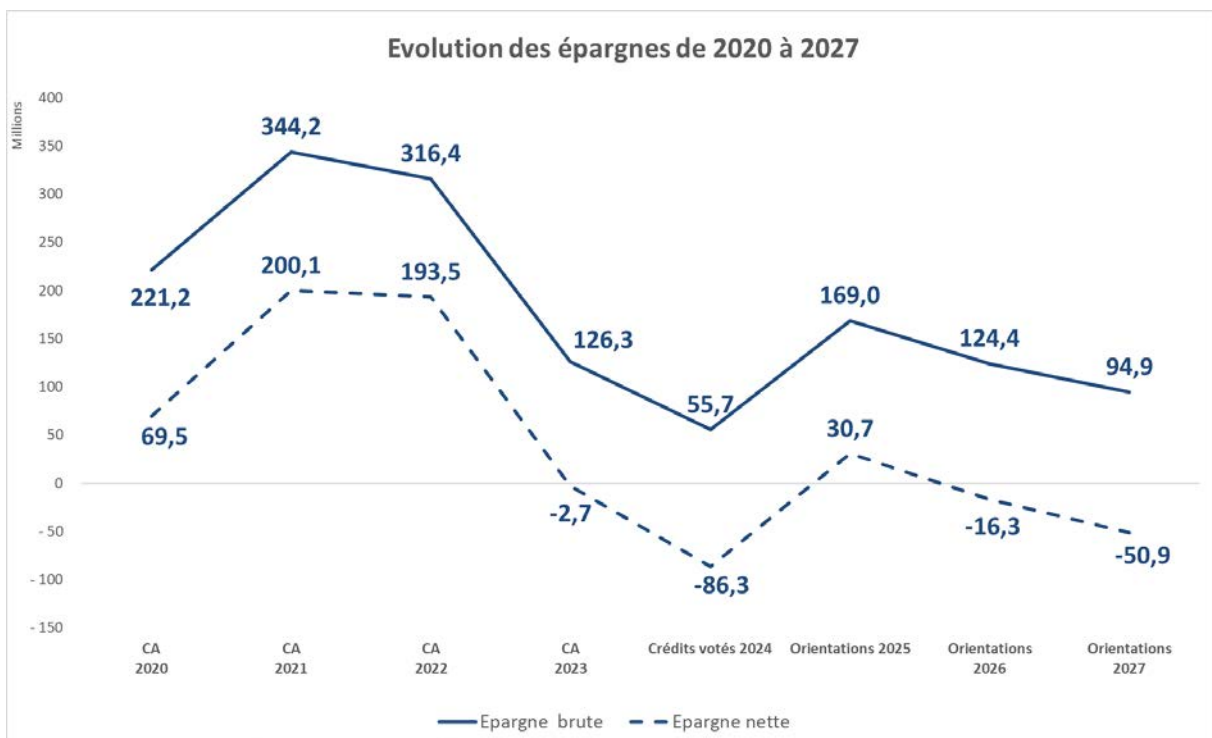
I.3. L'épargne et la dette se dégradent malgré la recherche constante de financements

Malgré une recherche de financement, les hausses d'activité sur les secteurs de l'enfance et de l'autonomie entraînent une accentuation de l'effet ciseaux.



I.3.1. Une dégradation des épargnes

Les difficultés pour équilibrer le budget entraînent mécaniquement une dégradation du niveau des épargnes.



L'épargne nette étant par principe le premier mode de financement de la section d'investissement, cette détérioration diminue d'autant les marges de manœuvre pour investir.

Cette dégradation du niveau des épargnes, et notamment de l'épargne nette depuis 2022, est observée pour l'ensemble des collectivités territoriales mais les Départements sont les plus fortement impactés.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	2 264	2 949	2 427	30,3%	-17,7%
GFP	2 674	3 392	3 101	26,9%	-8,6%
Départements	8 426	3 107	1 477	-63,1%	-95,3%
Régions	2 643	1 917	1 477	-27,5%	-23,0%
Total	16 007	11 634	7 152	-29,0%	-37,1%

Les difficultés rencontrées par les Départements s'illustrent particulièrement sur la répartition du fonds de sauvegarde. En effet, si en 2024 seuls 14 Départements étaient éligibles sur l'épargne brute et l'indice de fragilité sociale, le nombre de bénéficiaires sera doublé sur la base de ces mêmes critères. Sachant que ce même fonds de sauvegarde passera d'environ 100 millions à 32 sans abondement de l'Etat, ce refus de l'Etat de soutenir les départements les plus fragilisés est inacceptable.

I.3.2. Les principales recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées en 2025 à 62,6 M€.

Les trois principales recettes d'investissement sont le FCTVA, la Dotation Départemental d'Équipement des Collèges (DDEC) et la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).

Recettes d'investissement (en M€)	CA 2022	CA 2023	Crédits votés 2024	Orientations 2025	Orientations 2026	Orientations 2027
FCTVA	25,7	33,0	30,8	26,9	22,0	19,4
DDEC	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0
DSID	8,8	5,5	7,3	3,8	3,7	5,0

Si le PLF, présenté par le Gouvernement Bayrou prévoyait une baisse du taux de compensation du FCTVA, passant de 16,404% à 14,85%, la mesure a finalement été

abandonnée dans la LF, assurant une continuité dans les modalités de gestion du FCTVA.

Malgré la baisse du Fonds vert de 1,35 Mds€ en Autorisation d'Engagement par rapport à la LF de 2024, soit désormais un Fonds vert de 1,15 Mds€, l'enveloppe des Crédits de Paiements est restée stable. Cette baisse du Fonds vert aura un double effet négatif : elle entrainera d'une part une baisse de l'investissement local, pourtant indispensable pour créer de la croissance et d'autre part, ralentira les nécessaires adaptations au changement climatique.

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) regroupe à la fois les recettes perçues au titre des projets éligibles aux enveloppes 2023, 2024 et 2025 mais aussi les soldes liés à des projets plus anciens, notamment la reconstruction de l'Établissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Éduquer (EPDSAE) de Monceau Saint Waast en 2021, mais aussi la restructuration globale du foyer de vie Symphonia à Bauvin en 2022.

Enfin, 18,9 M€ d'aides et subventions diverses sont attendues pour 2025 sur des projets spécifiques notamment dans les secteurs :

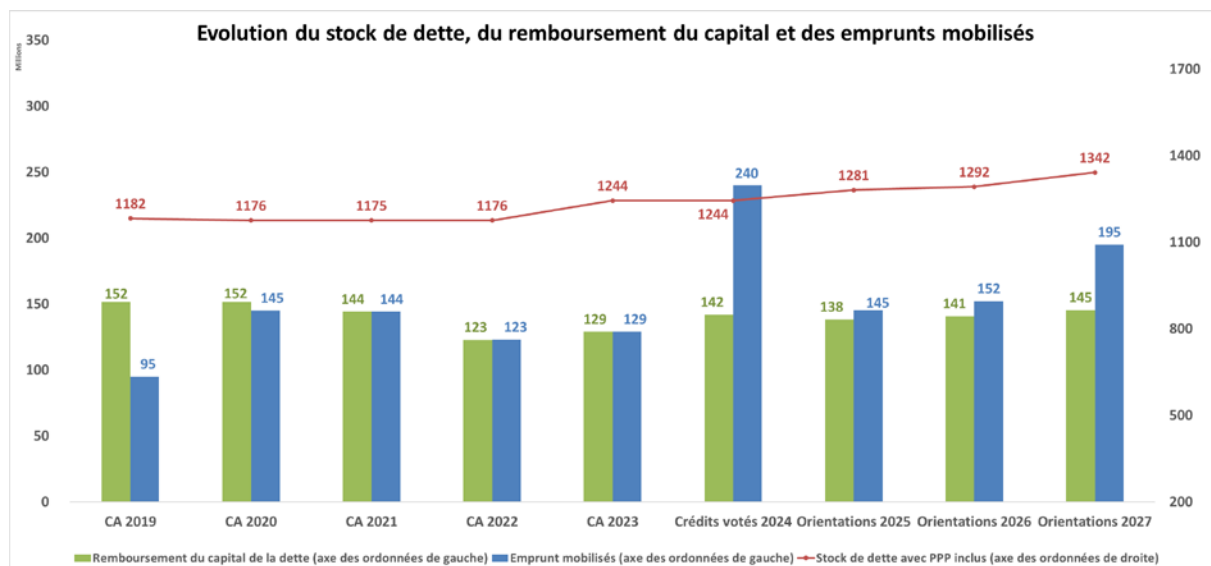
- des collèges : 2,8 M€ dans le cadre du solde du Fonds vert pour le collège Van Der Meersch à Mouvaux ;
- de la voirie : 9,2 M€ dont 1,8 M€ sur les projets de contournement de Valenciennes et 1 M€ sur l'aménagement à 2x2 voies de la RD 642 entre Strazeele et Merris ;
- du développement territorial et cadre de vie : 1,4 M€ en recettes de politique cyclable.

I.4. La nécessaire révision de la stratégie d'emprunt pour préserver l'investissement

Compte tenu du contexte politique et budgétaire de la France, la tendance à la dégradation des marges de financement est probablement appelée à se poursuivre, incitant à ne pas différer la contractualisation des financements 2025.

Le plein effet du mouvement de détérioration n'est pas encore totalement intégré dans les conditions de financement offertes aux collectivités par les partenaires bancaires. Ainsi, cette situation favoriserait une campagne précoce pour lever l'emprunt. Cependant, l'absence de LF a conduit beaucoup de collectivités comme le Nord à décaler le vote du budget et donc l'autorisation de souscrire l'emprunt. Force est de constater que les multiples incertitudes qui pèsent sur les perspectives des collectivités rendent frileux les partenaires bancaires dans leurs offres de financement.

Cependant, la stratégie d'emprunt départementale s'adapte à la situation et à la volonté de maintenir un haut niveau d'investissement. Après une phase de désendettement puis de stabilité de la dette, le levier de la dette pourrait aujourd'hui être actionné sereinement pour soutenir l'investissement et maintenir la qualité de service public.



Le recours à l'emprunt augmente de fait le stock de dette ainsi que les dépenses de fonctionnement relatives aux intérêts de la dette.

En M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Crédits votés 2024	Orientations 2025	Orientations 2026	Orientations 2027
Intérêts de la dette	18,0	17,3	17,9	29,2	34,6	33,3	32,7	34,0

Les emprunts sont sécurisés puisqu'ils respectent tous la classification 1A de la charte de Gissler (emprunts les plus sûrs), avec un taux moyen au 31 décembre 2024 à 2,75%. La répartition entre taux fixe (73,3%) et taux variable (26,7%) au 31 décembre 2024 sécurise la dette du Département. Dans le même temps, la diversité des prêteurs (au nombre de 14) est source de stabilité. Ainsi, la qualité de signature de la Collectivité reste pour le moment très élevée.

Les travaux de préparation budgétaire du Département intègrent de nouveaux emprunts ayant les mêmes caractéristiques que la dette existante.

Toutefois, au regard de la conjoncture actuelle et mécaniquement au vu de la dégradation de l'épargne, la capacité de désendettement a automatiquement augmenté depuis 2022.

I.5. Une pression budgétaire accrue sur les dépenses du Département

I.5.1. Une détermination à agir pour les Nordistes contrainte par des dépenses obligatoires et incompressibles en hausse

Le Département est confronté à une pression budgétaire accrue sur les dépenses d'action sociale. En effet, de nombreuses dépenses obligatoires et incompressibles sont en hausse en raison des besoins en protection de l'enfance, du vieillissement de la population, de la revalorisation des allocations, de l'augmentation de l'activité et de la conjoncture économique mais aussi des nombreuses décisions étatiques unilatérales.

I.5.1.1. Les augmentations d'activité et les aléas économiques pèsent sur le budget

Dans les domaines de l'enfance et de l'autonomie, l'augmentation des dépenses s'explique en partie par de plus grands besoins. À l'échelon départemental, l'activité des services de l'ASE connaît une augmentation sans précédent :

- le nombre d'informations préoccupantes annuelles est passé de 7 962 à 9 837 en trois ans, soit une augmentation totale de presque 24% ;
- le nombre de mesures avec accueil a connu, sur les trois dernières années, une augmentation de 17%, soit près de 1 750 enfants de plus confiés à l'ASE.

Fin 2024, l'activité reste sur un niveau particulièrement élevé.

Par ailleurs, la hausse du nombre de MNA depuis l'été dernier amène le Département à augmenter le budget 2025 de 6 M€. Là aussi, l'État doit prendre ses responsabilités car les départements n'ont pas à subir seuls les conséquences de l'afflux de MNA.

En parallèle, les dépenses incompressibles du Département, en hausse, se répercutent sur d'autres postes de la Collectivité.

En effet, le Département fait face à des dépenses de fluides (gaz et électricité) exponentielles : 3,4 M€ au CA 2021 contre 6,5 M€ estimés en 2024. Ces augmentations de fluides ont également des conséquences sur les dotations aux collèges et forfaits d'externat. En effet, 70% de celles-ci sont fléchées sur ce poste de dépenses qui augmente ainsi de près de 30 M€ entre 2021 et 2024.

Pour la période 2024-2030, le Département a pris en compte dans le calcul de la dotation, le renouvellement des marchés d'achat d'énergie pour le gaz et l'électricité. Cette politique d'achat maîtrisée et regroupée permet d'envisager des coûts moins élevés en 2025 et pour les années à venir. Ainsi, les efforts de maîtrise des coûts de

l'énergie demandés aux établissements peuvent se traduire par une économie intégrée dans les dotations attribuées.

La baisse annoncée des tarifs de l'énergie et l'optimisation des dépenses engagées par les établissements se répercuteront sur les dotations et forfaits d'externat 2025 qui seront ainsi, pour ces raisons uniquement, budgétés en baisse.

I.5.1.2. Le budget départemental également grevé par les décisions étatiques

Pour l'année 2025, les différentes mesures étatiques sont estimées avec un coût net de 164 M€.

Les revalorisations dans le cadre du Ségur de la santé sont estimées pour 2025 à 44,5 M€, compensées à hauteur seulement de 5,4 M€. Le Ségur bénéficie à la fois aux agents du Département (10,4 M€ prévus), à ceux des établissements et services médico-sociaux (ESMS) de l'enfance (20 M€) et de l'autonomie (14,1 M€).

Les mesures sur le point d'indice de juillet 2022, juillet 2023 et janvier 2024 réhaussent structurellement la masse salariale du Département de plus de 43 M€ sans aucune compensation, celles du SMIC de 10,2 M€.

Depuis 2021, le RSA a été revalorisé à six reprises⁶, sans compensation dont les impacts cumulés sont estimés à 76 M€ pour 2025.

Enfin, l'avenant n°43 à la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile va engendrer 25 M€ de dépenses compensées à moins de 50%.

Ainsi, l'ensemble des décisions prises par l'État ces dernières années, sans aucune concertation, grèvent lourdement le budget départemental. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause le bienfondé de ces mesures sur le pouvoir d'achat mais de dénoncer à la fois la méthode et surtout l'absence de compensations justes et pérennes.

I.5.1.3. Malgré les contraintes financières, le Département continue sa politique volontariste en faveur des Nordistes les plus fragiles

Dans le secteur de l'autonomie, le Département soutient les Services Autonomie à Domicile (SAD). En effet, les heures de SAD sont revalorisées à hauteur de 24,58 €/heure à partir du 1^{er} janvier 2025 (contre 23,5 €/h au 1^{er} janvier 2024) pour les prestations d'APA et de PCH.

Dans le secteur de l'enfance, le Département estime à 53,4 M€ le budget prévu en 2025 pour les actions de prévention, d'autonomisation des jeunes et les projets pour

⁶ Revalorisation à venir du 1^{er} avril 2025 incluse

l'enfant. Elles permettent notamment de sensibiliser les parents aux sujets de la parentalité, de soutenir l'écoute notamment dans les centres d'aide médico-sociaux. La Collectivité soutient les actions de prévention, accompagne les jeunes majeurs grâce à l'allocation d'Entrée dans la Vie Adulte (EVA). Afin de permettre aux enfants issus de l'ASE de découvrir de nouveaux horizons, le Département propose chaque année des colonies de vacances. Près de 1,6 M€ sont projetés pour 2025 pour cette action.

Les actions de prévention du Département concernent également la lutte contre les Violences Intrafamiliales (VIF). Elles portent sur trois axes d'intervention principaux, déclinés dans la feuille de route de lutte 2023-2026 :

- la prévention des violences intrafamiliales dès le plus jeune âge ;
- le repérage, la protection et l'accompagnement de toutes les victimes (adultes et enfants) de VIF ;
- l'éviction et la responsabilisation des auteurs.

Enfin, les actions de prévention concernent également la santé à travers notamment la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Les consultations et actions de nos professionnels médico-sociaux permettent le suivi médical (notamment les primovaccinations) des tout-petits, et constituent des lieux d'écoute pour les jeunes parents. La vaccination proposée par le Département se poursuit tout au long de la vie de l'enfant. Une campagne de vaccination menée par les professionnels de nos services préventions santé contre le papillomavirus a lieu notamment chaque année dans l'ensemble des collèges du territoire depuis 2023.

I.5.1.4. L'insertion : une politique de retour à l'emploi particulièrement efficace

La Collectivité poursuit ses efforts dans le domaine du retour à l'emploi et en direction des allocataires du RSA, une des priorités politiques du mandat. En dépit de la hausse du montant de l'allocation, le Département a su contenir le coût du RSA par l'évolution positive à la baisse du nombre d'allocataires, en les accompagnant vers l'emploi. Ainsi, entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2024, cette diminution atteint 15,7% (soit près de 17 000 foyers allocataires payés en moins).

I.5.2. Investir pour les solidarités humaines

I.5.2.1. Investir pour le bien-être et la bonne prise en charge des plus fragiles

Le Département continue d'investir pour les plus fragiles (enfance et autonomie) à hauteur de plus de 9,7 M€ en 2025, dont :

- 1,3 M€ pour l'enfance ;
- 2 M€ pour les personnes en situation de handicap ;
- 6,5 M€ pour les personnes âgées.

Ces investissements permettront notamment la rénovation de locaux d'accueil pour ces publics. Le Département va ainsi notamment participer en 2025 à la reconstruction des EHPAD d'Erquinghem et de La Chapelle d'Armentières, et aux réhabilitations et extensions de l'EHPAD et l'unité de soin de longue durée de Wasquehal.

I.5.2.2. Investir pour l'accueil de nos collégiens dans les meilleures conditions

En octobre 2024 a eu lieu l'inauguration des rénovations du collège Debeyre à Marquette-lez-Lille ainsi que le collège Robert Badinter à Cambrai. En 2025, la réhabilitation du collège Van Der Meersch à Mouvaux devrait être achevée et la reconstruction du collège Fernande Benoît à Hazebrouck devrait être lancée. D'autres opérations avanceront également, telles que le collège Etienne Dolet à Provins ou la reconstruction du collège Pablo Neruda à Wattrelos.

I.5.3. Le Département engagé pour l'ensemble des territoires.

La loi de 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a confirmé le Département comme chef de file des solidarités territoriales. À ce titre, le Département du Nord assure l'entretien et la modernisation du réseau routier, réalise les travaux et la maintenance des collèges, accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs projets de développement, que ce soit par l'octroi d'aides financières, d'aides techniques ou la mise en œuvre de projets d'envergure comme la construction du Canal Seine Nord Europe ou le déploiement de la fibre numérique.

I.5.3.1. Le fonctionnement

Les solidarités territoriales bénéficient d'une augmentation de budget en lien avec la progression du projet de CSNE et des besoins croissants pour le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) que viennent soutenir les autres secteurs.

En M€	BP 2024	Orientations 2025	Orientations 2026	Orientations 2027
Infrastructures et réseaux	9,5	9,4	9,4	9,4
Projets stratégiques co-financés	0,8	0,7	7,1	6,8
Développement territorial et cadre de vie	12,8	13,7	13,7	13,7
Culture	13,7	12,5	12,5	12,5
Aide aux territoires	1,2	1,6	1,8	1,8
SDIS	100,5	101,5	103,0	104,5
Total général	138,6	139,4	147,5	148,7

Les dépenses de fonctionnement relatives aux infrastructures et réseaux concernent l'entretien et la réparation de la voirie, des véhicules lourds et l'achat de sel pour les prestations de salage en période hivernale.

Depuis 2023, en matière de sécurité routière, le Département consacre à ce service hivernal 2 M€, permettant aux 260 agents déployés sur le territoire d'assurer les opérations de salage et de déneigement des routes départementales. 7 000 tonnes de sel ont été provisionnées pour l'hiver 2024-2025. Pour rappel, les agents bénéficient d'une formation dans le cadre de Nord durable pour une utilisation optimale du sel de déneigement.

Le Département est également acteur de projets stratégiques cofinancés, à savoir le Syndicat Mixte pour le Très Haut Débit (SMTHD) et le CSNE. Pour 2025, il est prévu :

- pour le déploiement du THD (0,4 M€), le financement de deux postes budgétaires en section de fonctionnement : la contribution statutaire et le remboursement des intérêts d'emprunts contractés par le Syndicat Mixte La Fibre Numérique 59-62 ;
- concernant le CSNE, le financement du remboursement des intérêts d'emprunts (0,3 M€). Au sein de la société du CSNE, le Département porte la dette à hauteur de 23,5%. Les paiements actuels des intérêts concernent un prêt de 60 M€ sur 20 ans auprès du Crédit Agricole. Un premier tirage pourrait être effectué dans le cadre du second emprunt souscrit auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), au plus tôt fin 2025.

Le développement territorial et le cadre de vie participent au rayonnement du Département et s'appuient sur différentes actions :

- la promotion et le développement des activités sportives grâce aux subventions au bénéfice d'associations sportives : le Département du Nord accueille des évènements sportifs, c'est pourquoi 5,2 M€ sont prévus en 2025 pour la promotion et le développement des activités sportives dont 2,2 M€ pour les partenariats avec les clubs et en faveur des manifestations de haut niveau ainsi que 2,6 M€ pour les subventions de fonctionnement aux structures sportives ;
- l'entretien et l'aménagement des Espaces Naturels du Nord ; la dépense en 2025 est estimée à 1,6 M€ ;
- le développement et l'aménagement rural à hauteur de 1,3 M€ dont 1,1 M€ de subventions pour l'agriculture, soit un budget constant par rapport à 2024.

Les dépenses relatives à la culture représentent, en 2025, 12,5 M€ dont 5,4 M€ de subventions aux acteurs culturels et manifestations culturelles.

Les aides aux territoires se traduisent en fonctionnement par une offre en ingénierie par le biais de l'agence iNord et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), pour accompagner les collectivités à concevoir leurs projets d'aménagement.

En effet, depuis 2017, l'Agence iNord répond à un besoin régulièrement exprimé par les communes et intercommunalités en ingénierie pour le montage des projets.

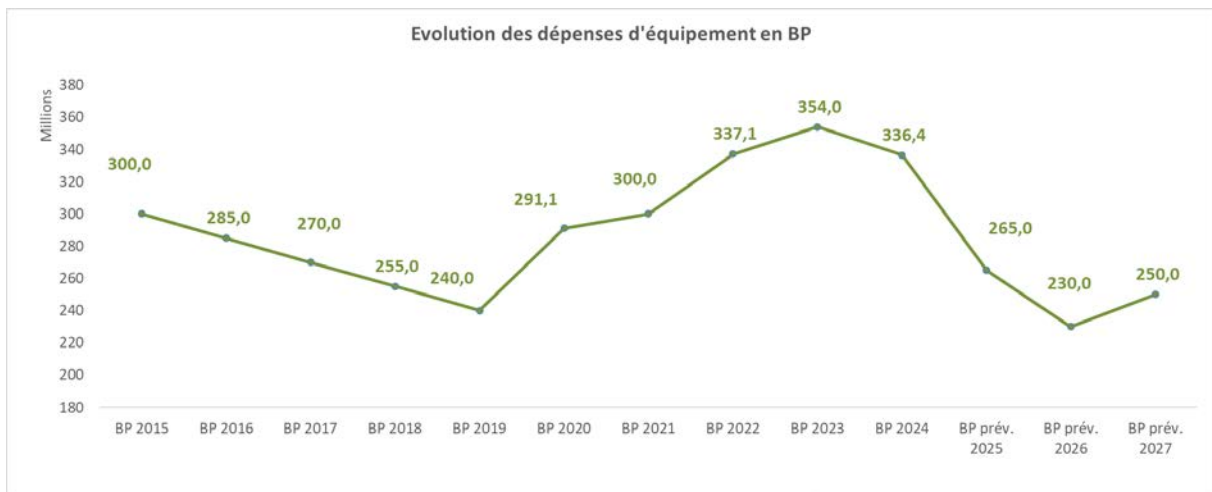
Dans ce contexte difficile, le Département poursuit son soutien au SDIS en allouant chaque année des crédits supplémentaires.

Depuis la loi de départementalisation de 1996, le Département a pris une place majeure dans le financement du SDIS. Elle est attendue à hauteur de 43,8% pour 2025.

Le SDIS fait face, comme le Département, à une hausse continue de ses charges. Rappelons, en effet, que près de 70 % des dépenses de fonctionnement du SDIS sont des dépenses de personnel et que le SDIS, comme toutes les collectivités territoriales, a dû faire face aux revalorisations du point d'indice et autres revalorisations catégorielles. La contribution du Département passe de 93 M€ en 2020 à 101,5 M€ en 2025, représentant une augmentation de plus de 9 % sur cette période.

Cette hausse a permis notamment au SDIS de s'équiper en matériels de pointe, dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt et d'assurer sereinement ses missions lors des manifestations internationales (Coupe du monde de rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, Tour de France 2025).

I.5.3.2. L'investissement



Les investissements porteront en premier lieu sur la voirie, compétence obligatoire et politique publique majeure des départements, secteur sur lequel plus de 73 M€ seront consacrés. Au-delà des opérations courantes de réfection et d'entretien de la voirie existante, dont 25 M€ pour le renforcement, la réparation de la chaussée et le renouvellement des couches de surface, plusieurs projets de grande envergure se déroulent. C'est notamment le cas du chantier relatif à la RD 642, Phase 1 sur la Section Strazeele – Merris, dont les travaux commencent en 2025.

Les études d'autres chantiers se poursuivent : le contournement nord de Maubeuge ou encore l'aménagement de la RD 500 entre Sin-le-Noble et Dechy.

La politique cyclable est prévue à hauteur de 5,9 M€ pour l'année 2025.

Pour 2025, avec la fin du chantier exceptionnel consacré au Musée Matisse, l'investissement dans la culture perdura à travers la rénovation du planétarium du Forum départemental des Sciences.

Des moyens seront également dédiés aux projets structurants dans lesquels le Département est engagé. Au titre du remboursement du capital des emprunts portés par la Société du CSNE et le SMTHD, ce sont ainsi environ 1,6 M€ qui seront consacrés à ces deux projets en 2025.

Malgré un contexte économique peu favorable, le Département fait le choix de continuer à soutenir les projets d'investissement des communes et des intercommunalités pour les prochaines années, alors que nombre de Départements y renoncent. Pour 2025, un montant de 48,8 M€ est prévu en crédits de paiement pour les dispositifs Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et pour les Projets Territoriaux Structurants (PTS). Dans le cadre de ces appels à projets, le Département maintiendra une bonification sur les subventions attribuées aux projets répondant aux enjeux de sa politique de transition écologique et solidaire Nord durable.

II. UNE DETERMINATION SANS FAILLE POUR LA PROTECTION DES NORDISTES ET LA VALORISATION DE NOTRE TERRITOIRE

L'action départementale se caractérise par des priorités claires : garantir la solidarité sociale et la cohésion territoriale.

Le fondement de la stratégie du Département repose sur le soutien aux Nordistes les plus fragiles, la création d'un lien social notamment par le retour à l'emploi, la promotion du territoire, tout en garantissant la bonne gestion des deniers publics dans le cadre d'un développement durable.

II.1. Les solidarités au cœur des actions du Département

II.1.1. La protection de l'enfance : une mobilisation de moyens sans précédent

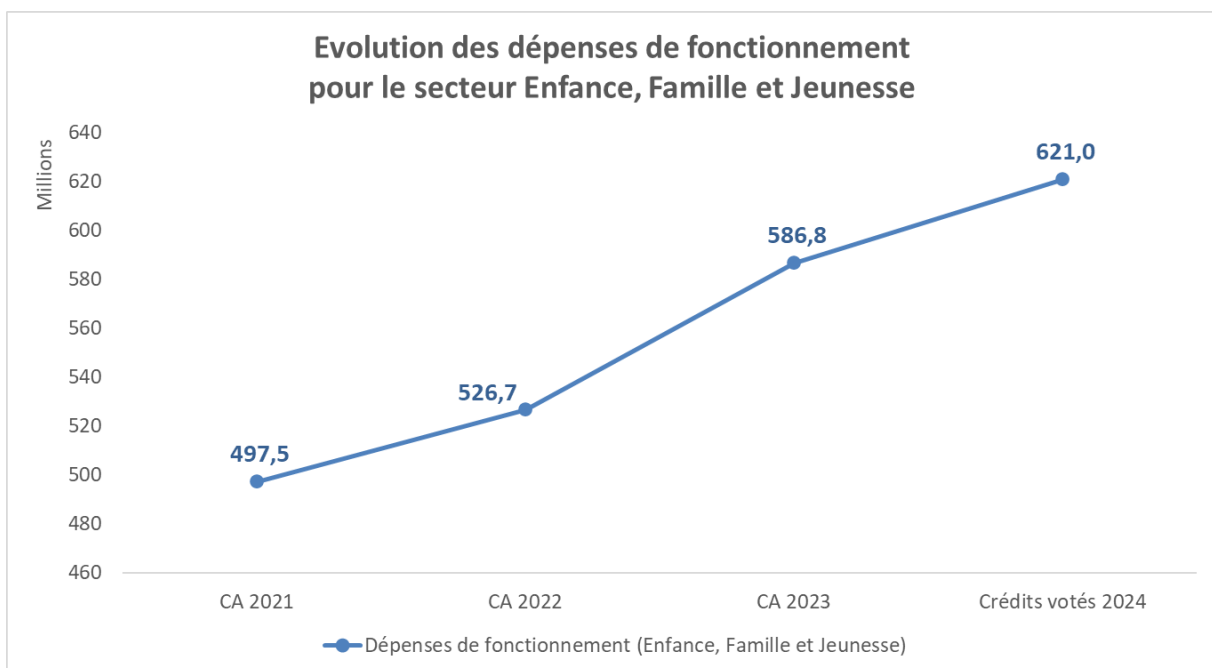
La protection de l'enfance occupe une place centrale dans les missions sociales du Département, d'autant plus qu'au regard des statistiques nationales, le Département du Nord est hors norme. En effet, ce sont plus de 12 000 enfants qui sont accueillis en protection de l'enfance, ce qui fait du Nord le Département accueillant le plus d'enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : cela représente l'équivalent des 21 Départements en queue de liste, ou du nombre cumulé d'enfants accueillis par les deuxième et troisième Départements – le Pas de Calais et la Gironde.

La politique départementale relative à l'enfance, à la famille et à la jeunesse s'attache à renforcer la prévention auprès des familles, développer les interventions à domicile, proposer un projet de vie et une stabilité affective aux enfants et aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) confiés à l'ASE, et enfin favoriser l'autonomie de ceux qui approchent de l'âge de la majorité.

La protection de l'enfance est confrontée depuis plusieurs années à une augmentation sans précédent de son activité. Dans ce contexte, l'adoption en 2022 de la loi relative à la protection des enfants dite loi Taquet, a eu pour objectif d'améliorer la situation des enfants protégés par l'ASE, notamment avec la fin des sorties "sèches" à la majorité et une meilleure protection contre les violences.

Cette augmentation d'activité s'inscrit dans un contexte de tensions importantes sur les modes d'accueil, du fait notamment des difficultés structurelles de recrutement d'assistants familiaux en nombre suffisant pour compenser les départs, mais également de tensions sur les embauches dans les établissements habilités.

Pour répondre à ces problématiques, le Département consacre chaque année davantage de moyens, au service de cette politique de solidarité essentielle.



En trois années, entre 2021 et 2024, la mobilisation de ressources importantes (+ 123,5 M€ en 3 ans, soit une augmentation de 24,8%) a permis de proposer des réponses institutionnelles pour faire face à l'augmentation d'activité :

- le plan d'urgence décidé en juin 2022 a permis la création de 193 places en établissement, de 718 places d'accueil familial dont 94 en Placement Familial Spécialisé (PFS), et de 146 mesures d'accompagnement à domicile renforcées, pour un montant total de 13,6 M€ ;
- l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), lancé en 2023, a permis de créer 141 places supplémentaires en établissement, et près de 400 mesures d'accompagnement à domicile (financées en 2023 dans le cadre de la contractualisation enfance avec l'État) ;
- la mise à disposition des logements de fonction vacants dans les collèges a permis de créer 78 places dans ces micro-unités, principalement pour les enfants de moins de 10 ans.

Au titre de ce dernier dispositif, le Département du Nord a reçu le prix de l'innovation Solidarités humaines lors du congrès de l'assemblée des Départements de France qui s'est déroulé du 13 au 15 novembre 2024 à Angers.

En outre, pour répondre aux enjeux actuels de la protection de l'enfance, le Département a fait le choix précurseur de mobiliser le Comité Départemental pour la Protection de l'Enfance (CDPE) qui réunit l'ensemble des institutions concernées par l'accompagnement des enfants en difficulté (Justice, préfecture, Agence Régionale de Santé, Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales notamment). Créée en avril 2023, cette instance s'est réunie à 5 reprises en 2024 (en format plénier et en format restreint), ce qui a notamment permis de partager le constat de la crise, et de travailler sur des pistes d'amélioration des dispositifs d'accompagnement, notamment en ce qui concerne la santé des enfants protégés ou l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs. D'autres travaux sont en cours sur l'attractivité des métiers ou encore l'accompagnement des enfants en situation de double vulnérabilité.

Depuis 2022, le Département a renforcé la formation et l'accompagnement des travailleurs sociaux, pour lesquels le nombre d'enfants suivis a été baissé à 30 (25 pour les jeunes professionnels) grâce à la création de plus de 43 postes. Une formation d'adaptation à l'emploi a été mise en œuvre depuis 2021, et la pluridisciplinarité des équipes a été renforcée.

Enfin, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans l'amélioration des conditions d'accompagnement des enfants confiés par l'ouverture de la protection de l'enfance à la société civile.

En premier lieu, en partenariat avec plusieurs associations et avec le soutien de la fondation Break Poverty, la Collectivité a engagé un travail sur le mentorat des enfants confiés. Il s'agit de permettre aux collégiens de bénéficier d'une référence adulte externe à leur lieu de prise en charge, qui les accompagne dans leur scolarité ou sur tout autre sujet qu'ils souhaitent aborder. Ce mentorat prend la forme de rencontres régulières entre les enfants et leur mentor (en général, une fois par semaine), ces derniers étant recrutés, formés et accompagnés par une association financée par le Département.

En deuxième lieu, le projet « Ouverture des horizons des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance » permet depuis 2020 de contribuer à répondre aux besoins des jeunes nordistes les plus vulnérables. Par la mobilisation des professionnels des solidarités territoriales (équipements culturels départementaux, direction ruralité et environnement et service des sports), ce projet s'appuie sur toute la diversité des ressources départementales (animation dans les équipements culturels, places mobilisées pour des matchs sportifs – LOSC, VAFC, clubs d'excellence sportive, découverte des espaces naturels du Nord). Ce projet s'élargit à d'autres partenaires depuis 2023 (Théâtre du Nord, Opéra de Lille, Vert Marine...).

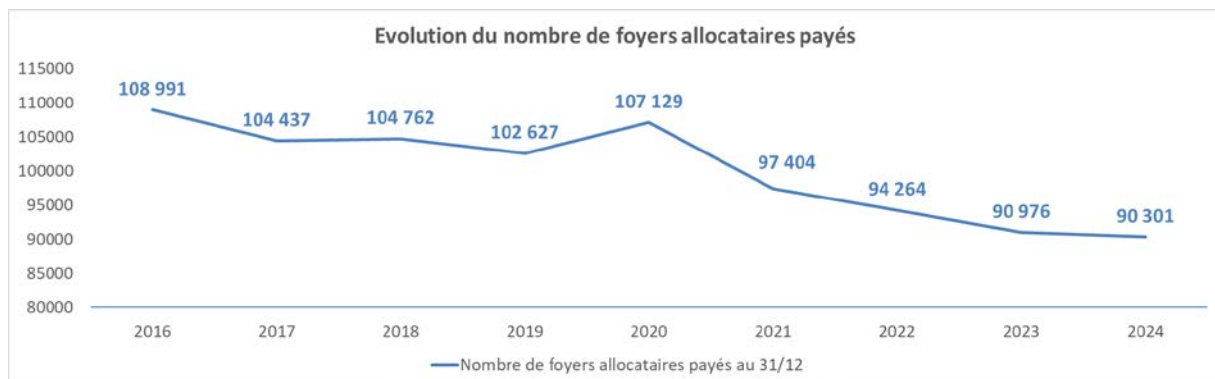
II.1.2. L'insertion : un levier vers l'emploi

Depuis plusieurs années, le Département du Nord porte une politique ambitieuse de retour à l'emploi des allocataires du RSA. En 2025, cette politique s'inscrit dans le cadre posé par la loi sur le plein emploi (LPE), qui vise notamment l'intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, dont les allocataires du RSA, et s'appuie sur les résultats des expérimentations pour un "accompagnement renouvelé des allocataires du RSA" sur les territoires pilotes de Tourcoing, Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et Denain.

II.1.2.1. Un engagement fort de l'Exécutif

Priorité politique du mandat, le Nord poursuit la politique de remobilisation et de retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2024, elle s'est traduite par une diminution du nombre de foyers allocataires payés, qui atteint -15,7% sur la période, quand bien même le flux d'entrée de nouveaux allocataires est resté particulièrement élevé en 2024 : le Nord compte en 2024 entre 5 000 et 5 500 nouveaux allocataires tous les mois.



Ces résultats ont notamment été permis par la mobilisation de la Direction du Retour à l'Emploi du Département et de ses sept Maisons Nord Emploi (MNE), des partenaires de l'Appel À Projets (AAP) (Insertion et emploi) et de France Travail. Ainsi, en 2024, plus de 139 400 allocataires du RSA ont été accompagnés.

Le partenariat inédit et efficace développé depuis plusieurs années avec France Travail s'est intensifié en 2024.

Ainsi, la sixième édition de la semaine « Réussir Sans Attendre », qui s'est tenue du 6 au 13 novembre 2024, a permis de trouver des solutions concrètes pour un nombre plus important de Nordistes. Plus de 11 000 Nordistes se sont déplacés pour participer aux quelques 1 200 événements programmés pendant cette semaine exceptionnelle, qui a mobilisé plus de 520 partenaires dont 340 entreprises, notamment dans les secteurs en tension que sont les métiers du bâtiment et des travaux publics, la

logistique ou encore l'automobile mais aussi les métiers de la petite enfance et du grand âge.

Pour cette 6ème édition, le taux de participation s'élève à 76% et cette année encore, le Département a tenu son engagement car chaque allocataire a pu se voir proposer une solution : une perspective de recrutement (65% des participants), une offre de formation (19%) et un coup de pouce pour lever les derniers freins à l'emploi (16%). Au 28 février 2025, 2 145 allocataires ont bénéficié d'une sortie positive dont 1 583 ont retrouvé le chemin du travail et 562 ont engagé une formation qui leur permettra à court terme un retour à l'emploi.

Dans la perspective de la loi sur le plein emploi, l'État a lancé en 2023 une expérimentation, permettant de tester "grandeur nature", de nouvelles modalités d'accompagnement intensif des allocataires du RSA. Le Nord a été retenu pour cette expérimentation qui a été initiée dès avril 2023 à Tourcoing, puis élargie à 4 autres territoires en 2024 (Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et Denain). Cette expérimentation a ainsi permis de mettre en place un plateau unique à Tourcoing mutualisant les moyens de France Travail et du Département, la mise en place d'un diagnostic 360 partagé, l'intensification de l'accompagnement proposé par des portefeuilles allégés, le développement de l'accompagnement global permettant de travailler simultanément l'accès à l'emploi et la levée des freins. En février 2025, plus de 8 500 allocataires du RSA ont profité de cette expérimentation.

Parmi les 18 premiers Départements expérimentateurs, le Nord est aujourd'hui celui qui présente les meilleurs résultats : le taux de non-versement du RSA, au bout de 12 mois d'accompagnement, a atteint dans le Nord 48,8% contre 39,6% au niveau national.

L'année 2024 a également été marquée par la signature d'une convention inédite entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille (MEL), en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA. Le Département et la MEL s'engagent ainsi à mobiliser leurs ressources autour d'une coopération inédite, qui permettra notamment la mutualisation des équipes pour mieux répondre aux besoins des entreprises et l'organisation régulière de forums de l'emploi, avec un focus sur les seniors et les jeunes.

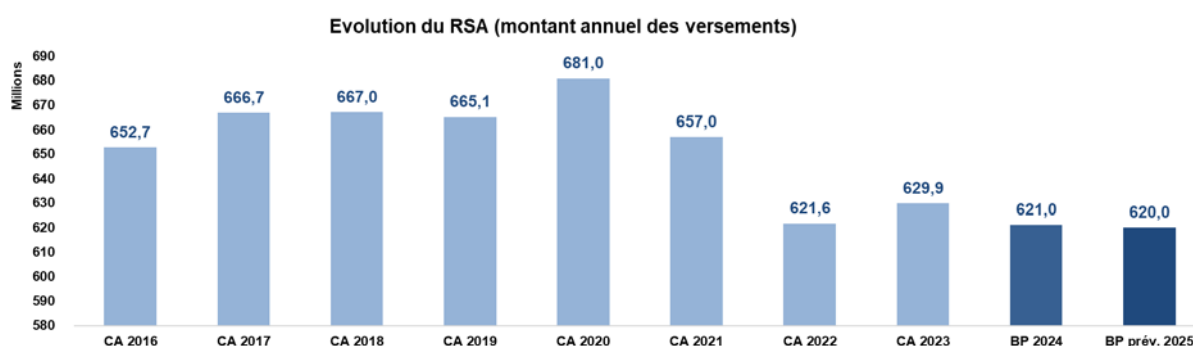
II.1.2.2. Le RSA, premier poste de dépenses pour le Département

Chaque année, l'allocation RSA augmente en suivant l'inflation, entraînant ainsi un impact toujours plus important pour les finances du Département.

En effet, l'allocation RSA est revalorisée à la hausse tous les ans en avril (sauf exceptions) :

Avril 2021	Avril 2022	Juillet 2022	Avril 2023	Avril 2024	Hypothèse Avril 2025
+ 0,1%	+ 1,8%	+ 4%	+ 1,54%	+ 4,6%	+ 2%

Toutefois, grâce aux actions volontaristes du Département du Nord, ce sont plusieurs milliers d'allocataires qui ont retrouvé un emploi ou une formation.



Cette diminution du nombre d'allocataires a permis d'absorber la hausse naturelle de l'allocation et s'est bien traduite par une baisse du coût relatif à la dépense RSA entre 2020 et 2025 à hauteur de 61 M€.

La poursuite de l'accompagnement des allocataires du RSA s'intensifie notamment grâce au Pacte Local des Solidarités (PLS), avec une recette supplémentaire de 6 M€.

II.1.3. Le Pacte Local des Solidarités (PLS), un outil de contractualisation entre l'État et le Département pour l'insertion

En 2024, sur le fondement des priorités d'intervention du Département et des orientations nationales, le Département et l'État ont contractualisé un PLS, organisé autour de deux piliers Solidarités et Emploi.

Le premier, intitulé « pilier Solidarités », vise à prévenir et lutter contre la pauvreté dès l'enfance, lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et construire une transition écologique et solidaire.

Le second, intitulé « pilier Emploi », vise quant à lui, à déployer un accompagnement renoué et intensif s'appuyant sur une approche globale de la personne, permettre une

dynamique de retour à l'emploi renforcée, ainsi que lever les freins périphériques à l'emploi.

Les subventions de l'État au titre du PLS pour le Nord en 2024 se répartissent respectivement à hauteur de 6 M€ pour le « pilier Solidarités » et 15,9 M€ pour le « pilier Emploi » (répartis en deux enveloppes), soit un total de 22 M€, comprenant l'engagement de l'État pour le territoire du renouveau du bassin minier à hauteur de 0,5 M€.

Pour le « pilier Solidarités », la contractualisation s'articule autour de 3 axes :

- au titre de la prévention de la pauvreté et de la lutte contre les inégalités dès l'enfance, il s'agit notamment de soutenir l'accrochage scolaire pour les enfants et notamment les collégiens par le déploiement de postes d'Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES) dans 74 collèges du département, et de développer des modalités d'accompagnement pour les jeunes en situation de précarité (4,9 M€ en 2024 dont 2,45 M€ de participation de l'Etat) ;
- au titre de la lutte contre la grande exclusion, les actions portent plus particulièrement sur l'accès au logement des jeunes en difficultés et le renforcement des démarches « aller-vers » les Nordistes vulnérables (5,4 M€ en 2024 dont 2,7 M€ de participation de l'Etat) ;
- enfin, au titre de la construction d'une transition écologique et solidaire, le Département et l'Etat souhaitent soutenir le repérage et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité énergétique, et lutter contre la précarité alimentaire (1,8 M€ en 2024 dont 0,9 M€ de participation de l'Etat).

Pour le « pilier Emploi », l'engagement de l'État à hauteur de 8,9 M€ a été notifié au Département pour l'année 2024. Cet engagement de l'État aux côtés du Département poursuit ainsi deux objectifs principaux :

- soutenir, dans le cadre de la loi pour le plein emploi, l'action départementale en faveur de l'accès à l'emploi ;
- intensifier les solutions pour les publics prioritaires, tout particulièrement les jeunes de 18 à 25 ans, les allocataires âgés de 64 ans et plus, les allocataires ayant un statut d'entrepreneur et de travailleur indépendant (ETI) et le monde agricole ;
- déployer l'expérimentation pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA sur de nouveaux territoires.

La contractualisation au titre du pilier « Emploi » comprend une seconde enveloppe de 7 M€, notifiée par l'État en 2024, qui vise deux objectifs :

- le déploiement des expérimentations pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA sur les villes de Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et

Denain d'un montant de 5,7 M€ (dont 60% en 2024 et 40% en 2025 sur la base d'un bilan des réalisations) ;

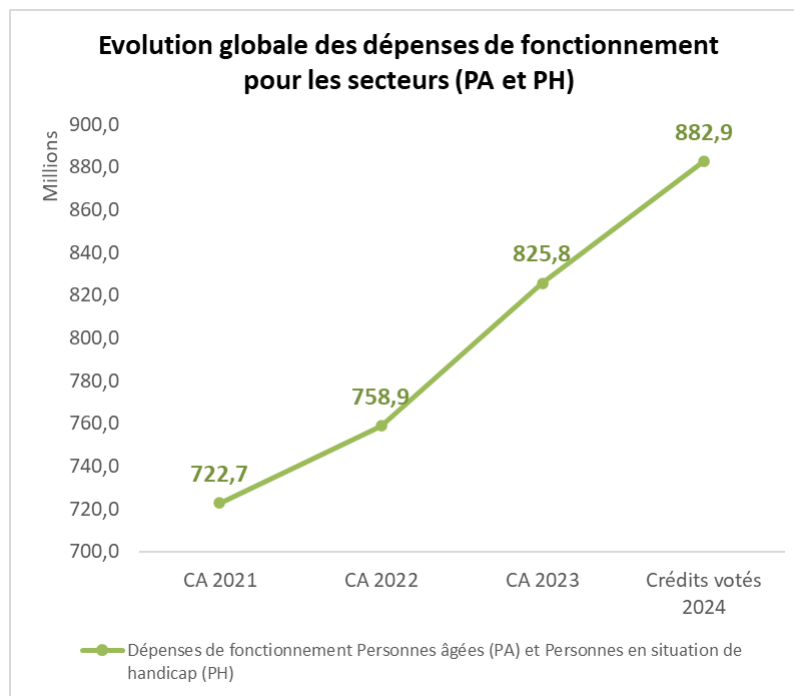
- l'élargissement à l'ensemble des quartiers politique de la ville de Tourcoing, d'un montant de 1,3 M€ (dont 60% en 2024 et 40% en 2025).

Deux enjeux prioritaires sont poursuivis en faveur du renouveau du bassin minier (0,5 M€ sur l'enveloppe globale de 22 M€) :

- favoriser l'insertion des publics vulnérables et notamment des plus jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire, l'illettrisme et l'illectronisme ainsi qu'agir dans le domaine de la précarité alimentaire ;
- favoriser l'accès à l'emploi des publics féminins et dynamiser la relation aux entreprises pour mobiliser l'ensemble des supports d'emploi du territoire (clauses d'insertion, Contrat Initiative Emploi (CIE) – Bassin minier, emplois classiques).

II.1.4. L'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : accompagner les publics et leurs aidants

En trois années entre 2021 et 2024, la dépense cumulée pour les personnes âgées (PA) et les personnes en situation de handicap (PH) a augmenté de presque 160 M€ (pour moitié PA, et moitié PH) soit + 22%.



II.1.4.1. Le Service Public Départemental de l'Autonomie, une nouvelle manière de travailler pour améliorer le service rendu, « aller vers » et aider les aidants

Le Département a fait de la proximité sa marque de fabrique, de même que le travail en collaboration avec ses partenaires institutionnels.

C'est pourquoi il s'est inscrit naturellement, dès la phase de préfiguration en 2024, dans la dynamique du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA). L'objectif est de mieux travailler entre acteurs pour mettre en commun les bonnes pratiques, mieux s'articuler, simplifier l'accès et améliorer le service aux Nordistes.

La proximité se concrétise dans les 93 relais autonomie, intégrant notamment toutes les Maisons Nord Solidarités (53 MNS, 16 CLIC et 9 CCAS), qui proposent aux Nordistes un accueil, une information ou une orientation individuelle de proximité.

De plus, le Département accompagne, aux côtés de l'ARS, 16 plateformes de répit et d'aide aux aidants (8 sur le secteur des personnes âgées et 8 sur le secteur des personnes en situation de handicap). 4 487 aidants ont été accompagnés en 2023 dans le Nord.

En 2025, le Département poursuivra les travaux du SPDA et la montée en charge des relais autonomie. Il renforcera son accompagnement des plateformes de répit.

II.1.4.2. Personnes âgées, prévenir la dépendance et accompagner la perte d'autonomie

Dans le Nord, les plus de 60 ans représentent 22 % de la population contre 26 % dans l'ensemble de la France. Les projections démographiques de l'INSEE estiment que les 60 ans et plus représenteront 25,33% de la population nordiste en 2030. Les personnes avançant en âge dans le Nord présentent une espérance de vie plus courte que la tendance nationale et une entrée dans la dépendance plus rapide qu'ailleurs.

[II.1.4.2.1. La prévention, comment anticiper et limiter l'entrée en dépendance](#)

Depuis 2023, le Département finance les actions de ses partenaires locaux concourant au mieux vieillir. Ainsi, 177 communes ont bénéficié d'un financement départemental pour la période de 2023-2024, représentant au total 325 projets et un budget de 667k€.

Grâce à l'appel à projet « Phosphor'âge » 2023/2024, 395 projets, principalement portés par les centres sociaux et les CCAS, ont été financés pour un montant de 6,5M€ et bénéficiant à plus de 81 000 personnes.

Pour lutter contre l'isolement, le Département poursuit le financement de la démarche « Monalisa » en accompagnant à la structuration des 7 collectifs territoriaux.

En 2025, le Département poursuivra ces dynamiques partenariales et les financements associés.

II.1.4.2.2. Un soutien à domicile des personnes renforcé par une meilleure réponse au besoin et le renforcement du partenariat

Le Département compte 35 054 bénéficiaires de l'APA à domicile correspondant à une dépense de 217,2 M€ en 2024. Le taux de bénéficiaires de l'APA à domicile représente 14,8% de la population nordiste de plus de 75 ans (contre 11,4% au niveau national⁷). La part des bénéficiaires classée en GIR 1 et 2 représente 24,2% dans le Nord contre 19,9% au niveau national⁸.

Avec la création de 10 ETP d'évaluateurs médico-sociaux en 2023, les délais d'instruction se sont réduits pleinement en 2024 avec un délai moyen de réponse à une demande d'APA de 63 jours au lieu de 85 jours en 2022.

En 2024, le Département a poursuivi son aide aux plus de 250 services d'aide à domicile (SAD) du territoire : attribution d'1€ supplémentaire par heure prestée pour les SAD sous CPOM (+ 7,7 M€ en 2023), signature de CPOM qualité avec 122 SAD qui ont perçu en moyenne un montant supplémentaire de 2,98€ par heure prestée (+ 20M€), financement des revalorisations salariales diverses des métiers de l'aide à domicile pour 21 M€ sur le champ des personnes âgées et des personnes handicapées, signature du cadre d'adhésion de la CNSA permettant de mobiliser une aide de plus de 1,8 M€ sur 3 ans (2024-2026) afin d'aider les SAD à se moderniser.

En 2025, l'engagement du Département se poursuivra avec le versement de 0,5 € supplémentaire par heure prestée par les SAD sous CPOM venant en plus de l'augmentation du tarif socle de + 1,08 €. Un nouvel appel à projet pour les CPOM qualité sera lancé et les actions du cadre d'adhésion de la CNSA se poursuivront.

II.1.4.2.3. L'habitat des personnes âgées, une diversification de la réponse aux besoins

Grâce au dispositif « J'aménage 59 », plus d'une centaine de Nordistes bénéficie chaque année d'une aide à l'adaptation de leur logement.

⁷ Source DREES

⁸ Source DREES

L'habitat inclusif s'est beaucoup développé dans le Nord. Il concerne près de 1000 Nordistes pour 85 projets au total dans le champ du handicap et des personnes âgées. Près de 2,2 M€ sont consacrés à cette action dans le cadre d'une convention de programmation avec la CNSA qui apporte un financement.

Le Département soutient l'accueil familial en proposant aux accueillants un programme de formation supplémentaire à la formation obligatoire.

Avec un taux d'équipement de 117,4 pour 1000 personnes de 75 ans comparé à un taux de 114,2 au niveau national, le Nord est plutôt bien équipé en « établissements »⁹.

En 2024, le Département a renforcé son soutien aux résidences autonomie :

- financement des actions de prévention de la perte d'autonomie organisées par les résidences autonomie, pour un montant de 1,7 M€ en 2024 répartis sur 66 résidences. 4 nouveaux établissements ont pu en bénéficier en 2024 ;
- soutien de la rénovation des résidences à travers 7 M€ de subventions pour 19 résidences autonomie.

Enfin, concernant les EHPAD, au-delà du financement du fonctionnement de ces établissements, le Département aide les établissements à se moderniser :

- 65 projets de « petits équipements » ont été financés pour 1 million d'euros ;
- 2,66 M€ de subventions d'investissements ont été attribués par le Département pour 3 gros projets de réhabilitation.

L'année 2025 poursuivra ces programmes, avec en plus le développement de groupes de pratiques et d'expériences sur l'accueil familial (entrant dans le cadre d'adhésion de la CNSA).

II.1.4.3. Personnes en situation de handicap, renforcer l'inclusion dans le respect du libre choix de mode de vie de la personne

II.1.4.3.1. Soutien de la vie à domicile de qualité et consolidation d'une vie citoyenne à part entière en compensant le handicap

Le Département du Nord compte 15 102 bénéficiaires de la PCH correspondant à une dépense de 146,8M€ en 2024. Le Nord montre une propension au handicap plus importante qu'ailleurs, démontrée par un taux d'allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) de 4,3% contre 3,4% en France métropolitaine¹⁰.

⁹ Résidences autonomie et EHPAD – source DREES

¹⁰ Part de la population de 20 à 64 ans – source DREES

En 2024, comme dans le secteur personnes âgées, le Département a poursuivi son aide aux plus de 250 SAD du territoire : attribution d'1€ supplémentaire par heure prestée pour les SAD sous CPOM (+ 7,7 M€ en 2023), signature de CPOM qualité, financement des revalorisations salariales diverses et la signature du cadre d'adhésion de la CNSA.

Afin d'améliorer l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap, le Département a mis en place une bourse pour les jeunes passant le BAFA « spécialité handicap ». 72 jeunes ont bénéficié de cette bourse en 2023 pour un montant total de 11 425 euros.

En 2025, l'engagement du Département se poursuivra avec le versement de 0,5 € supplémentaires par heure prestée par les SAD sous CPOM venant en plus de l'augmentation du tarif socle de + 1,08€. Un nouvel appel à projet pour les CPOM qualité sera lancé et les actions dans le cadre d'adhésion de la CNSA se poursuivront.

II.1.4.3.2. L'habitat des personnes en situation de handicap, une diversification de la réponse aux besoins

L'habitat inclusif s'est beaucoup développé dans le Nord. Habitat intermédiaire, en colocation, ce type d'habitat rencontre un vrai succès. Près de 2,2 M€ sont consacrés à cette action sur le champ du handicap et des personnes âgées.

L'accueil familial a bénéficié en 2024 d'un programme de formation supplémentaire à la formation obligatoire pour renforcer le professionnalisme des familles d'accueil.

Avec un taux d'équipement de 4,2 pour 1000 personnes de 20 à 59 ans le Nord se situe dans la moyenne nationale des établissements spécialisés¹¹.

Au-delà du financement des frais d'hébergement pour les Nordistes accueillis en établissements, le Département a finalisé en 2024 la signature de 43 CPOM (2023-2027) qui représentent, sur la période, un engagement financier de 5 M€ pour le Département et permettront la création ou transformation de 134 places qui ont été ou seront créées ou transformées, dont 49 places médicalisées.

Le renouvellement du partenariat avec les partenaires belges est en cours de finalisation, 573 personnes sont accueillies dans le cadre de 9 CPOM.

En investissement, le Département a soutenu des projets de modernisation et de restructuration des établissements concernant 7 projets, représentant 1,4 M€ de subventions.

L'année 2025 poursuivra cet effort puisque les CPOM se mettront en place progressivement.

¹¹ Source DREES

II.1.4.3.3. La MDPH, lieu ressource pour les personnes en situation de handicap et les partenaires

Avec 266 235 décisions prononcées en 2024, la MDPH du Nord reste la plus importante de France.

Le comité des usagers de la MDPH a travaillé sur une enquête de satisfaction des usagers de la MDPH. Plus de 5 300 Nordistes en situation de handicap ont répondu à cette enquête. Plus de 2/3 des répondants considèrent que leur démarche auprès de la MDPH 59 a été facile.

Pour l'année 2025, la proximité avec les Nordistes en situation de handicap sera renforcée grâce à un nouvel accueil à Lille (à la suite de la libération des locaux de Villeneuve d'Ascq), un nouveau site internet accessible, un nouveau téléservice pour permettre le dépôt en ligne des dossiers de demande et des formulaires pour mieux communiquer avec la MDPH.

II.1.5. Des actions toujours plus volontaristes pour la santé des Nordistes

La désertification médicale (10% des Nordistes n'ont pas de médecin traitant) ainsi que la prégnance d'indicateurs dégradés de santé publique sur notre territoire mobilise l'Exécutif pour mettre en œuvre des solutions concrètes au service des Nordistes les plus fragiles.

II.1.5.1. Renforcer l'accès au soin des Nordistes les plus fragiles

Si l'année 2024 a été marquée notamment par la perte de l'habilitation dont disposait le Département pour gérer les missions des Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) au profit de trois centres hospitaliers, la Collectivité réaffirme son engagement dans les missions de prévention santé envers les Nordistes les plus fragiles.

D'une part, le Département poursuit son engagement dans la gestion des Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT) dont l'habilitation devrait être renouvelée en 2025. Au regard des difficultés réelles de recrutement de professionnels médicaux, des partenariats avec le secteur hospitalier seront recherchés chaque fois que cela sera possible, afin d'assurer une complémentarité des interventions. S'agissant de la vaccination, le Département poursuit également sa mission de vaccination des populations éloignées du système de soin, et contribue à la politique nationale de prévention des papillomavirus humains par le déploiement de la campagne de

vaccination dans les collèges et, en 2025, dans les établissements d'accueil médico-sociaux.

Surtout, le Département souhaite renforcer son intervention auprès des populations faisant déjà l'objet d'un accompagnement départemental. Ainsi, les 10 services de prévention santé du Département vont renforcer leur mobilisation dans l'accompagnement vers les soins des enfants accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance, par la réalisation de bilans de santé, et l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs. Ils contribuent également à la réalisation de l'évaluation des besoins de santé des personnes se présentant comme MNA, prévue par le décret du 22 décembre 2023. Les Services de Prévention Santé (SPS) participent également, avec les Maisons Nord Emploi, à l'accompagnement vers le soin des allocataires du RSA, afin notamment de lever les freins liés à la santé des personnes accompagnées (évaluation des besoins des personnes, vérification de l'ouverture des droits, accompagnement vers la prise de rendez-vous voire aux rendez-vous médicaux).

Enfin, le Département a souhaité s'engager dans le renforcement de l'accès au dépistage des cancers féminins, et plus particulièrement du cancer du sein. A ce titre, les SPS ont développé, depuis 2023, des actions de sensibilisation et de prévention auprès des femmes de plus de 50 ans éloignées du soin.

Les premiers mois de mise en service du Camion Nord Santé Prévention démontrent un fort engouement de la population à chacun de ses passages. Ce succès s'appuie sur un travail très important réalisé par les SPS afin de cibler les partenaires et les associations susceptibles de faire venir les publics cibles. Le dépistage effectif du cancer du sein sera rendu opérationnel par le déploiement d'un matériel intégrant du matériel de dépistage (mammographe, échographe) à compter du mois d'octobre 2025, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture (délégation aux droits des femmes), l'Assurance-Maladie et le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers (CRCDC).

II.1.5.2. La volonté de proposer une nouvelle offre de soins sur les territoires face à la désertification médicale

Dans le Nord, près de 10% des habitants n'ont pas de médecin traitant et la moyenne d'âge des praticiens est de 52 ans. Pour que chaque Nordiste puisse avoir accès aux soins près de son lieu de vie, le Département s'engage en créant en collaboration avec les acteurs de santé et les collectivités plusieurs Maisons Nord Santé (MNS).

Les compétences ont ainsi été réparties entre les différentes institutions :

- Département du Nord : la gestion des ressources humaines et du matériel médical et administratif ;
- Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : la mise à disposition des locaux, de leurs entretiens et des fluides ;

- Agence Régionale de Santé (ARS) : l'accompagnement en ingénierie, logiciel d'information partagé et équipement informatique relié à ce logiciel et la validation d'un projet de santé ;
- Assurance Maladie : le conventionnement et la contractualisation.

Le Conseil départemental a ainsi validé, en 2023, le principe de création de deux MNS en consacrant 2 M€ à ce projet ambitieux.

Entre 2021 et 2023 dans le Douaisis, ce sont 25 médecins qui ont cessé leur activité. Avant l'ouverture de la première MNS inaugurée à Cuincy en janvier 2024, on estimait à près de 13 000 les patients sans médecin traitant. Plus de 16 000 consultations ont été effectuées par les professionnels de la MNS, au centre et à domicile.

Dans l'arrondissement de l'Avesnois, une deuxième MNS a ouvert ses portes en avril 2024 sur la commune de Glageon et une antenne a été déployée en septembre de la même année sur la commune de Landrecies.

Grace à ces deux MNS, 4 500 patients ont retrouvé un médecin traitant.

L'approche des MNS est pluridisciplinaire : les patients sont rattachés à une équipe composée de médecins généralistes, infirmières en pratique avancée (IPA), assistants et secrétaires médicaux. Les missions et activités portées par les centres sont en effet nombreuses : consultations de professionnels de santé en fonction des besoins identifiés sur les territoires, gestion de dossiers médicaux, prise en charge médico-sociale, éducation thérapeutique, télémédecine, formation des jeunes médecins, visites à domicile et participation à la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) ou encore des recherches en soins primaires.

Afin de diversifier l'offre de soins et de répondre aux besoins grandissants des Nordistes, le Département du Nord mobilise des ressources pour l'ouverture d'un premier cabinet dentaire en recrutant un dentiste et en installant le matériel adéquat. La première ouverture doit avoir lieu sur le territoire du Douaisis en 2025.

En 2025, deux nouvelles MNS verront le jour dans les Flandres, sur la commune de Cappelle-la-Grande, et dans l'Avesnois pour compléter l'offre de soins sur la commune de Feignies. Fin 2025, début 2026, l'arrondissement de Cambrai accueillera un centre de santé départemental sur la commune de Quiévy.

II.2. Faire vivre le Nord

Par sa situation géographique, par son histoire mais aussi par les nombreux projets en cours et à venir, le Département du Nord est au cœur des mutations de notre pays. Il se positionne à la pointe de ces changements, comme en témoignent les perspectives de réindustrialisation avec la « Vallée de la batterie » ou encore les implantations à venir de giga data centers dans le Cambrésis pour accompagner le

développement de l'intelligence artificielle. Le Département accompagne et soutient ces évolutions pour qu'elles profitent à tous les Nordistes.

Avec plus de 60% de sa surface couverte par des terres agricoles, la présence sur son territoire d'acteurs majeurs du secteur agroalimentaire, le Nord est aussi un département où la ruralité tient une place essentielle. Fort de la diversité de ses exploitations, d'un terroir exceptionnel et de savoirs-faires reconnus, notre département tient une place toute particulière pour faire face aux enjeux de souveraineté alimentaire et de qualité de l'alimentation. On retrouve ces ambitions dans les cuisines de nos collèges à travers l'investissement des équipes de restauration pour l'approvisionnement local et la qualité des repas servis à nos collégiens.

Ces perspectives de développement dans le cadre de la décarbonation de l'économie française sont des gisements d'emplois pour les Nordistes et seront autant d'opportunités pour accompagner les allocataires du RSA sur le chemin de l'emploi.

Ces projets ne se contentent pas de réindustrialiser le territoire, ils positionnent également le Nord comme un acteur majeur de la souveraineté économique du pays. Le Nord est aussi un lieu de création avec de nombreuses start-up créant un écosystème favorable y compris pour les solidarités, à l'instar d'EPPUR, jeune entreprise lilloise qui a développé un système de freinage révolutionnaire pour fauteuil roulant, inspiré du rétro-pédalage des vélos hollandais.

Le Département du Nord accompagne ces transformations dans ses compétences pour faire vivre ce territoire et les solidarités locales, que ce soit dans ses grandes aires urbaines mais aussi dans ses bourgs et villages, à travers les aides aux communes où vivent au quotidien les Nordistes.

II.2.1. Le Nord : terre de culture et de sport

L'image culturelle du Nord attire et s'exporte largement. Après avoir prêté 280 œuvres du musée Matisse en 2023 au centre d'art contemporain UCCA de Pékin en Chine, le Musée départemental Matisse a rouvert le 23 novembre 2024. Les travaux d'un montant de 14 M€ permettent un tout nouveau parcours de visite, une extension des surfaces d'exposition et un développement de l'accueil des groupes. Cet investissement représente un atout pour son rayonnement et celui de son territoire.

En 2025, le Département poursuit ainsi son engagement en faveur d'une programmation culturelle riche et accessible, avec un budget global de 1,67 M€ dédié aux activités culturelles : exposition Brueghel et Van Balen au Musée départemental de Flandre ; "À corps", une exploration artistique du corps et de ses représentations au MusVerre ; exposition Atelier Éric Seydoux au Musée Matisse ; exposition Vaisseau Terre au Forum départemental des Sciences ; exposition "Fiat lux, la lumière à tous les étages" à la Maison natale Charles de Gaulle.

Le Département porte ainsi l'ambition d'une culture accessible à tous, vecteur de développement à la fois culturel et économique.

Mais le Département est également une véritable terre de sport et d'accueil des grands événements sportifs d'envergure nationale et internationale. Ainsi, après le Mondial de Rugby en 2023 ou encore les Jeux Olympiques 2024, le Nord va vivre l'été 2025 au rythme du Tour de France en accueillant le Grand départ du Tour et trois départs d'étapes sur son territoire. Ce sont ainsi entre 3 et 3,5 milliards de téléspectateurs dans le monde qui verront notre territoire. Plus grand événement sportif mondial gratuit, le Tour est une fête populaire unique, la Collectivité accompagnera les initiatives des maires avec les dispositifs de préservation du patrimoine et l'engagement au « consommer local ».

II.2.2. Un aménagement des territoires au service des Nordistes

Le Département du Nord s'engage pour un aménagement équilibré et solidaire du territoire, en accompagnant les communes dans le développement d'équipements et d'espaces publics de qualité. Il finance ainsi salles des fêtes, équipements sportifs et culturels, essentiels à la vitalité locale et à l'accès aux services. Il soutient également l'aménagement des places, parcs et centres-bourgs, contribuant à renforcer l'attractivité et la convivialité des territoires.

Par ailleurs, le Département investit dans la modernisation du réseau routier pour garantir des déplacements plus sûrs et plus fluides, tout en intégrant des solutions favorisant la mobilité douce et la transition écologique.

Ces actions s'inscrivent dans une approche globale, en cohérence avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), et en appui aux territoires prioritaires : bassin minier, Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, quartiers de la politique de la ville et territoires ruraux.

À travers ces engagements, le Département affirme son rôle de partenaire des collectivités locales et acteur d'un aménagement durable, solidaire et adapté aux besoins des Nordistes.

II.2.3. Un Département engagé pour une nature accessible et un territoire résilient

Riche d'une grande diversité de paysages – littoral, monts, bocages et terrils – le Nord offre à ses habitants des paysages et un patrimoine naturel exceptionnels. Face aux défis environnementaux et à la demande croissante d'accès à la nature, le Département agit pour préserver et valoriser ces espaces tout en les rendant

accessibles à tous. Grâce aux Espaces Naturels du Nord (ENN), il protège la biodiversité tout en aménageant des sites permettant aux Nordistes de se reconnecter à leur environnement. Le Mont Noir, par exemple, bénéficie d'un projet de réhabilitation conciliant préservation écologique et ouverture au public.

La transition écologique et l'adaptation au changement climatique sont au cœur des priorités départementales. Qu'il s'agisse de lutter contre l'érosion du littoral, de préserver le maillage bocager ou d'assurer la résilience des milieux naturels face aux aléas climatiques, le Département agit concrètement en intégrant ces enjeux dans ses politiques. À travers des coopérations transfrontalières, notamment via les programmes européens Interreg EUTOPIA et Clim@Monts, il renforce la continuité écologique et développe des solutions innovantes pour un territoire plus durable.

En conciliant préservation des écosystèmes, accessibilité à la nature et résilience face au climat, le Département du Nord œuvre pour un cadre de vie équilibré, durable et solidaire, au service de tous les Nordistes.

II.2.4. Des collèges modernes et accueillants pour un cadre de vie de qualité

Avec plus de 200 collèges publics, le Département du Nord veille à offrir aux collégiens et aux équipes éducatives un cadre de vie agréable, fonctionnel et sécurisé. Face à la flambée des prix de l'énergie, il a engagé un vaste programme de rénovation des bâtiments, incluant l'isolation thermique, la modernisation des systèmes de chauffage et l'installation de panneaux solaires. Ces investissements permettent d'améliorer le confort des élèves et des personnels, tout en réduisant l'impact environnemental et les coûts de fonctionnement.

Au-delà des bâtiments, le Département s'engage aussi pour une restauration scolaire de qualité. Avec le dispositif "Ici, je mange local", 100% des cantines gérées par le Département proposent des repas intégrant des produits frais et locaux, favorisant une alimentation saine et équilibrée tout en soutenant les producteurs régionaux.

Avec la stabilisation des prix de l'énergie, le Département ajuste ses moyens tout en maintenant des dotations permettant aux collèges de fonctionner efficacement et de continuer à offrir des conditions d'apprentissage optimales aux élèves.

À travers ces actions, le Département du Nord affirme son engagement en faveur d'un environnement scolaire agréable, durable et propice à la réussite de tous.

II.3. La poursuite de l'optimisation de nos moyens à travers l'action des services ressources

II.3.1. Le fonctionnement

Les dépenses relatives aux fonctions supports sont faibles au regard du budget global du Département. Elles regroupent, en plus des ressources humaines indispensables au service public (cf. infra), les moyens généraux de l'administration, le patrimoine départemental, les systèmes d'information et les moyens de l'assemblée.

Les moyens généraux de l'administration pour 2025 sont en légère hausse par rapport à 2024 : 24,5 M€ contre 22,7 M€. Cette augmentation s'explique principalement par trois phénomènes :

- la hausse des primes d'assurances dans un contexte de raréfaction de l'offre disponible ;
- la hausse des remboursements des frais de déplacement liée leur revalorisation ;
- la hausse des services de gardiennage pour protéger le personnel départemental face aux agressions, ainsi que de nettoyage des locaux en lien avec la politique d'externalisation conduite depuis 2016.

Une maîtrise des dépenses de fournitures est à l'œuvre. C'est également le cas dans la gestion des véhicules tout en poursuivant la décarbonation de notre parc automobile et l'installation de bornes électriques et de parking mobilités douces sur les sites départementaux.

Le secteur du patrimoine départemental contribue à cette optimisation grâce notamment à la maîtrise de la dépense des fluides (- 1,5 M€), mais aussi à la baisse des dépenses induites par l'emménagement au Nouveau Forum (- 2,5 M€).

Les dépenses relatives aux systèmes d'information sont maîtrisées tout en veillant à préserver la sécurité, à poursuivre la dématérialisation et l'accompagnement aux nouveaux usages. Une politique ambitieuse d'impressions est à l'œuvre avec une réduction de près de 40% du total des impressions. Le parc de copieurs sur l'ensemble des sites a été remplacé et optimisé (réduction des équipements de 30%) : déclenchement par badge, règle du recto-verso et déploiement progressif de la gestion électronique du courrier. Cette nouvelle politique d'impression a permis une économie de presque 1 M€ en 5 ans.

Les moyens relatifs à l'assemblée sont stables en 2025 par rapport à 2024.

II.3.2. L'investissement

L'investissement des fonctions supports est essentiellement orienté vers le patrimoine et les équipements en informatique.

Pour le patrimoine, les dépenses porteront pour les prochaines années notamment sur la poursuite des travaux à l'EPDSAE de Bauvin, la modernisation de la Maison Nord Solidarité de Condé sur l'Escaut ou celle de la Maison Nord Emploi de Douai.

Après un effort important en 2023 et en 2024, en partie lié à l'intégration du Nouveau Forum, les dépenses informatiques diminueront et seront fléchées selon la priorisation des projets définie par le schéma directeur des systèmes d'information, tout en préservant les crédits alloués à la sécurité du système d'information.

Conclusion

Le Département est conscient des défis auxquels il doit faire face, notamment sur le retour à l'emploi des allocataires du RSA et sur les secteurs en tension de l'enfance et de l'autonomie. Les actions menées ne suffisent cependant pas à maîtriser l'augmentation des dépenses car liée à des facteurs structurels (vieillesse de la population) et conjoncturels (forte augmentation de la pauvreté depuis 2017).

Le Département du Nord est en proie à d'importantes difficultés pour la construction de ses budgets pour les exercices à venir. En réformant la fiscalité locale, l'État a privé l'échelon départemental de son dernier levier fiscal. Or, sans autonomie fiscale, le Nord est soumis pour ses recettes comme pour ses dépenses aux aléas économiques, sociétaux et aux décisions politiques nationales. Les Départements sont à la merci des choix gouvernementaux, comme l'ont montré les baisses de dotation des années 2014-2016 ou aujourd'hui cette contribution demandée aux collectivités pour réduire le déficit public.

Le Département réussira, au prix d'un effort nécessaire sur l'investissement mais aussi sur le fonctionnement, notamment grâce à une reprise de provision conséquente à équilibrer son BP 2025. Néanmoins, les perspectives budgétaires pour 2026 et 2027 sont particulièrement inquiétantes. En l'état actuel des prévisions, ces deux exercices ne pourront être équilibrés.

Sans un soutien massif de l'État sur la juste compensation des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), sans une concertation en amont sur l'impact des décisions gouvernementales sur les finances du Département (Ségur, point d'indice...), l'équation budgétaire est insoluble.

Pourtant, les mesures intégrées dans la LF 2025 ont une nouvelle fois des répercussions sur les finances locales. Dès lors, on peut penser que sera mis en place à court terme un mécanisme contraignant pesant sur les dépenses locales, sur le même modèle que les contrats dits « de Cahors » entre 2018 et 2020, limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement hors AIS à 1,2% ou sur les modalités qui étaient proposées dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

L'État ne peut décemment pas demander une réduction brutale des dépenses locales sans prendre en compte la difficulté pour les collectivités d'assumer des missions touchant aux besoins sociaux essentiels de la population. Cette contradiction est d'autant plus forte pour l'échelon départemental qui est au service des publics les plus fragiles et les plus en difficultés.

Il est impératif et urgent de refonder les relations financières entre l'État et les Départements à l'aune des prochains budgets qui ne pourront se construire sur la base de ces difficultés structurelles. La situation particulière de notre échelon territorial doit impérativement être prise en compte par l'État à travers notamment le reversement d'une part de CSG, comme évoqué dans le rapport WOERTH.

ANNEXE RESSOURCES HUMAINES

L'article L.2312-1 du CGCT dispose que le ROB « précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Le Département du Nord est résolument engagé dans une gestion rigoureuse et maîtrisée de ses effectifs et de sa masse salariale, en dépit des mesures nationales qui s'imposent à la Collectivité sans aucune concertation.

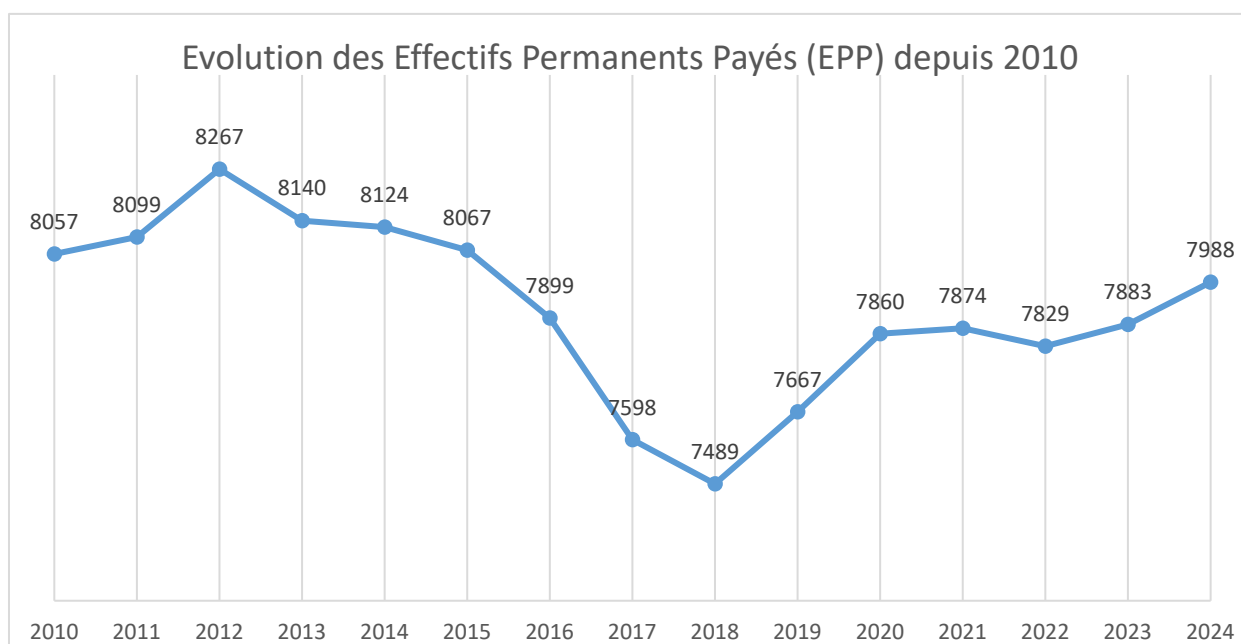
Le Département met ainsi en œuvre une politique RH permettant notamment l'optimisation de ses ressources par les leviers suivants :

- dialogue de gestion interne proactif pour piloter les besoins en remplacement et en recrutement (en particulier pour les départs en retraite) ;
- politique de formation ambitieuse pour accompagner les évolutions professionnelles de ses collaborateurs et l'adaptation des compétences ;
- stratégie marque employeur pour attirer et fidéliser ses talents ;
- pilotage de l'absentéisme pour favoriser le maintien dans l'emploi et diminuer le recours aux Contrats à Durée Déterminée (CDD) ;
- recherche de co-financements sur les projets de la Collectivité ;
- mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information pour optimiser les outils numériques et augmenter la productivité.

Cette gestion efficiente a pour but de renforcer les moyens pour les politiques prioritaires de la Collectivité (protection de l'enfance, offre de soins, personnes âgées et en situation de handicap).

Cette politique se traduit par une maîtrise des effectifs et permet ainsi d'intégrer les différentes mesures salariales telles que la hausse envisagée des cotisations patronales retraite et maladie du régime spécial de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et le paiement d'une partie du régime indemnitaire des agents en congé longue maladie.

La masse salariale est donc projetée à effectif constant en tenant compte de l'augmentation naturelle des traitements (Glissement Vieillesse Technicité (GVT)) et des mesures connues à ce jour, en particulier la hausse du taux de cotisation CNRACL et l'abaissement à 90% de la rémunération des agents en arrêt maladie ordinaire.



Au 31 décembre 2024, l'effectif du Département du Nord s'élève à 7 988 agents (88% de fonctionnaires et 12% de contractuels sur des postes permanents) qui se répartissent par catégorie hiérarchique et par filière de la façon suivante :

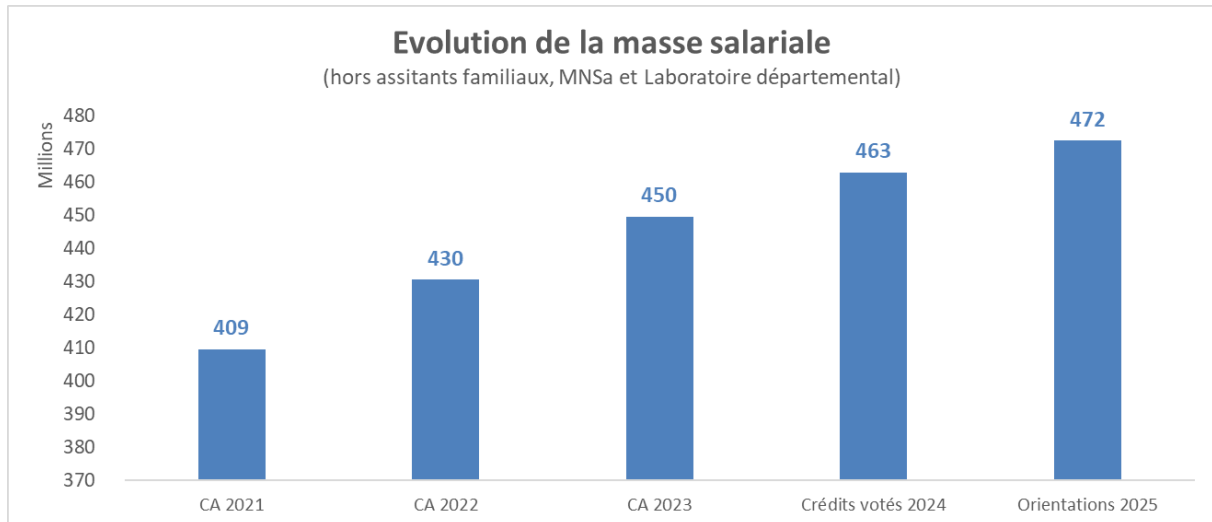
Catégorie hiérarchique	
A	46%
B	18%
C	36%

Filière	
Administrative	40%
Technique (dont les agents des collèges)	30%
Médico-sociale / Médico-technique / Sociale	28%
Autres (Animation / Culturelle / Sportive)	2%

Chaque année, les Directions Générales Adjointes (DGA) déclinent leurs feuilles de route pluriannuelles en matière de ressources humaines, pour garantir et moderniser leur fonctionnement et le déploiement de leurs projets, tout en veillant à offrir le meilleur niveau de services aux usagers. Ce travail de prospective est soutenu par un dialogue de gestion régulier entre la Direction des Ressources Humaines (DRH) et les DGA.

Globalement, pour l'année 2025, la projection s'élève à 472 M€ (hors budget annexe du Laboratoire départemental, hors Assistants familiaux et hors Maisons Nord Santé),

soit une hausse de 10 millions résultant presque exclusivement du GVT et de nombreuses évolutions réglementaires détaillées ci-après.



Cette masse salariale se répartit de la manière suivante :

		Part de la masse salariale
Éléments du salaire brut et part salariale		72,0%
<i>Dont</i>	<i>Traitement</i>	53,9%
	<i>Régime Indemnitaire (dont allocation sociale et Complément Indemnitaire Annuel (CIA))</i>	15,6%
	<i>Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)</i>	0,8%
	<i>Supplément Familial de Traitement (SFT)</i>	1,0%
	<i>Allocation retour à l'emploi (ARE)</i>	0,5%
	<i>Participation au transport</i>	0,1%
Part patronale		28,0%

En 2025, l'évolution de la masse salariale se caractérise par des mesures budgétées telles que :

- le GVT pour 5,5 M€;

- la hausse de 3 points par an pendant 4 ans de la cotisation patronale à la CNRACL, à hauteur de 6,5 M€ par an, prévue par le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ;
- le rétablissement du taux normal de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) maladie pour le régime spécial CNRACL (2,1 M€). Pour rappel, ce taux a été abaissé uniquement pour l'année 2024 à la suite de la hausse d'un point de la cotisation patronale CNRACL ;
- le paiement d'une partie du régime indemnitaire des agents en congé longue maladie depuis le 1^{er} septembre 2024 prévu par le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'État (+ 0,18 M€) ;
- l'abaissement de 100% à 90% de la rémunération des 3 premiers mois d'absence pour maladie ordinaire (- 1,4 M€), prévu par la LFSS ;
- la hausse du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) pour 0,07 M€ (effet report de la hausse du 1^{er} novembre 2024) ;
- la hausse de l'enveloppe Forfait Mobilité Durable (FMD) avec une extension aux agents qui disposent d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail.

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) n'a pas été reconduite en 2024 et ne le sera pas en 2025. Pour rappel, son coût estimé en 2024 était de 600 000 euros.

Le dispositif de rémunération des heures supplémentaires (0,85 M€) ainsi que l'enveloppe des contractuels « CDD renforts/remplaçants » (14 M€) seront reconduits en 2025 dans les mêmes conditions que l'année précédente.

La Collectivité poursuit l'objectif de reconnaissance de l'investissement de tous les agents par le maintien du versement du CIA de 3,31 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé chaque année depuis 2019).

Les avantages en nature attribués consistent en l'utilisation de véhicules de fonction ou de service et l'attribution de logements liés à l'exercice de certaines fonctions.

Le pilotage rigoureux des moyens aura pour objectif d'absorber les différentes mesures haussières avec l'ambition de retrouver un niveau d'effectif équivalent à celui de décembre 2022. La poursuite de l'externalisation de l'entretien des collèges et la ré-internalisation des fonctions d'accueil et de gardiennage dans les établissements culturels, en privilégiant le redéploiement d'agents, sont autant de projets notables pour 2025.

Entre 2022 et 2023, le taux d'absentéisme pour raison de santé se stabilise à 9,5% (tendance qui se confirme en 2024), passant durablement sous la barre des 10% atteinte les années précédentes.

Plusieurs dispositifs RH soutiennent l'effort de lutte contre l'absentéisme : au-delà des contrôles opérés, on peut noter les entretiens motivationnels visant à maintenir le

contact avec les agents absents depuis plus de 90 jours et les entretiens de ré-accueil favorisant la réintégration des agents à leur retour.

Ces démarches s'accompagnent de tous les moyens dédiés à la prévention (formation, équipement, mobilier) et d'une politique d'accompagnement soutenue : 4% des collaborateurs du Département ont été accompagnés en 2023 dans leur mobilité et évolution professionnelles.

Parallèlement, le Département mène une action déterminée pour attirer les talents nécessaires aux évolutions de son fonctionnement et de son offre de services sous le triptyque : attirer, recruter et fidéliser. La diversification des modes de recrutement permet d'accueillir de nouveaux profils et de trouver les compétences utiles, notamment en investissant largement les sites d'emplois et réseaux sociaux. Des conventions sont également conclues avec des écoles et universités du Nord pour promouvoir les atouts du Département auprès des jeunes en matière d'emploi.

Avec une ancienneté moyenne de plus de 14 ans, le développement des compétences des agents départementaux tout au long de leur parcours est également un enjeu de taille, tout comme la nécessité de leur offrir des passerelles de mobilité, notamment interne, ou de repérer des talents.

Ces évolutions s'accompagnent également d'une politique de formation plus attractive, multimodale et s'adaptant aux défis présents et à venir : Compte Personnel de Formation (CPF), parcours métiers, partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), modernisation des outils de gestion (2025 verra l'aboutissement de la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion de la formation), professionnalisation des équipes RH ou encore développement de la formation à distance.

Le dynamisme impulsé à la formation interne « Nord académie » sera maintenu, en développant de nouveaux contenus, tout en valorisant les compétences pédagogiques des agents formateurs internes.

Depuis 2020, l'offre de service relative à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) permet d'anticiper les évolutions des métiers impactant nos activités, et de professionnaliser les collaborateurs pour acquérir de nouvelles compétences par la mise en place de plans de formations cohérents. L'objectif est de disposer du personnel qualifié nécessaire aux missions actuelles et futures.

Un travail de revue du référentiel emplois et compétences est en cours, ayant pour enjeu d'être davantage en adéquation avec la réalité et l'évolution des métiers dans le cadre de la modernisation de l'outil de GEPP prévu pour 2025.

Tous les outils et dispositifs RH sont ainsi construits et orientés pour veiller à la meilleure adéquation des ressources humaines aux besoins du service public rendu aux Nordistes.

Le Département du Nord s'engage activement, par ailleurs, en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en mettant en œuvre des actions concrètes pour renforcer la culture de l'égalité et gérer les RH sous ce prisme.

Le score de 96/100, au titre de l'année 2023, du nouvel index égalité femmes hommes mis en place par les décrets de juillet 2024, récompense toutes les actions menées depuis de nombreuses années.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2017, la durée légale du temps de travail au Département du Nord est de 1 607 heures annuelles et donc en conformité avec les dispositions légales rappelés dans la loi de 2019.